

XXVème Congrès

20 novembre 2025

Salle du Palindrome à Laval

Rapport Moral et d'Activité

De novembre 2021 à septembre 2025



Union Départementale des Syndicats CGT-FORCE OUVRIERE de la Mayenne

Bourse du travail – 6 rue Souchu Servinière – 53000 LAVAL

Tél. : 02/43/53/42/26 - E-mail : udfo53@force-ouvriere.fr - Site : <http://53.force-ouvriere.org>

Cher(e)s camarades,

Le 19 novembre 2021, nous tenions notre congrès. Nous voici arrivés au terme du mandat et ce 20 novembre 2025, nous tiendrons le XXV^{ème} congrès de l'UD.

4 années se sont déroulées, 4 années de militantisme acharné pour défendre les intérêts des travailleurs, pour protéger les libertés publiques, pour la paix.

Ce congrès se déroulera dans un contexte délicat, instable tant au plan international avec un contexte de guerre, une « trumpisation » du débat public, qu'au plan national avec une crise politique et de régime qui s'enkyste.

Au moment où est écrit ce rapport d'activité, personne ne sait quelle sera notre situation politique en France, le jour du congrès. Qui sera premier ministre ? Serons-nous à nouveau invités à « clarifier » la situation après une nouvelle dissolution de l'assemblée nationale ? Désavoué de toute part, Macron sera-t-il Président de la République ? FORCE OUVRIERE l'a rappelé : « peu importe les gouvernements, les revendications restent ».

Le Président de la République, après 3 échecs aux élections européennes et législatives, dont une qui l'a lui-même provoqué en décidant de la dissolution, refuse de tenir compte des résultats des urnes et maintient le cap de sa régression sociale et de guerre sociale.

Il fait face à un rejet massif de sa politique, le fragilisant encore plus. Ses premiers ministres changent de plus en plus rapidement emportés par la censure.

Les travailleurs refusent catégoriquement de

« faire des efforts » comme le demandent les gouvernements pour rembourser une dette dont ils ne sont pas responsables et qui a servi à remplir les poches des plus riches, et aussi pour mener une politique va-t-en-guerre dangereuse.

Après avoir subi une réforme des retraites injuste et injustifiée, imposée violemment par 49.3, pourtant rejetée et combattue avec fougue, les salariés, les fonctionnaires, les retraités, les jeunes expriment leur ras-le-bol en multipliant les mobilisations. Ils veulent pouvoir vivre dignement de leur travail. Ils veulent avoir accès à des services publics qui ont les moyens de fonctionner (école, hôpitaux publics, collectivités territoriales...). Ils veulent aussi que soit mis fin à la destruction de la sécurité sociale qui fête ses 80 ans cette année.

Lors de ce congrès, nous reviendrons aussi sur le contexte international. Plus de deux ans se sont écoulés après le massacre du 7 octobre perpétré par le Hamas en Israël et le génocide en répression contre le peuple Palestinien. Nous reviendrons aussi sur la dangereuse escale guerrière, vecteur de régression sociale.

Ce rapport d'activité est une synthèse non exhaustive de l'action syndicale menée au sein de notre Union Départementale ces quatre dernières années.

Chacun des syndicats pourra s'exprimer librement lors de notre congrès.

Nous procéderons également au renouvellement de toutes nos instances.

Un grand merci à tous les camarades.

**VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT
VIVE LA cgt-FORCE OUVRIERE
VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FO DE LA MAYENNE**



Sommaire

A. Rapport moral et d'activité de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Mayenne	
1. Non à la guerre, non à l'économie de guerre	1 à 3
2. Défense de la Sécurité Sociale	4 à 7
3. Non à la politique d'austérité	8 à 11
4. Défense des services publics	12 à 18
5. Développement syndical	19 à 21
B. Rapport financier du trésorier	22 à 23
C. Association FO Consommateurs	24
D. Service juridique	25
E. Formation syndicale	26 à 27
F. Représentations de l'UD	28 à 29
G. Instances de l'UD	30
H. Participation des membres de la commission exécutive	31
I. Statuts	32 à 39

1. Non à la guerre, non à l'économie de guerre

Depuis le 24 février 2022, la guerre fait rage en Ukraine. Selon les estimations, le bilan humain dépasserait 1 million de blessés et de morts. Aucun peuple ne veut la guerre qui apporte souffrance et misère. L'UD FO 53 a apporté son soutien aux victimes et a appelé avec la confédération à un cessez le feu.

Cette guerre entraîne des conséquences pour tous les travailleurs. La France a connu un taux record d'inflation diminuant le pouvoir d'achat des travailleurs. Il a aussi fallu faire face à des pénuries de matières premières. Un des premiers résultats de la guerre a été l'enrichissement des profiteurs de guerre, des spéculateurs. Les grands groupes se sont gavés de profits.

« L'union des travailleurs fera la paix du monde » Léon Jouhaux.

Très rapidement, le Président Macron utilise des termes guerriers inquiétants et déclare que « la France est entrée dans une économie de guerre dans laquelle nous allons devoir durablement nous organiser ».

L'UD FO 53 dénonce les tentatives de militarisation et d'embrigadement de la jeunesse qu'elles soient voyantes comme le SNU ou plus insidieuses comme la création de classe avec option Défense, la distribution de tracts de l'armée devant les lycées sur le thème « engagez-vous » ou l'organisation par la délégation militaire de la Mayenne de journées « Armées – Sécurité – Nation » dans certains lycées.

L'ensemble des gouvernements européens a annoncé une augmentation du budget de l'armée. Le premier ministre Lecornu, à l'époque ministre de l'armée et auteur du livre « vers la guerre ? », affirme décomplexé que la Guerre en Ukraine « est une opportunité pour les entreprises françaises ».

Conscient de ses mots, il a cru bon d'ajouter

qu'« *il faut l'assumer* ». Et le gouvernement a assumé en annonçant une loi de programmation militaire avec 413 milliards d'euros jusqu'en 2030, mais aussi en se couchant devant les injonctions de Trump en acceptant le passage du budget de l'armée à 5 % du PIB soit plus de 100 milliards par an.



Non au SNU, Non à l'embrigadement de la jeunesse

En Mayenne, 158 jeunes du SNU (service national universel) sont accueillis au lycée Réaumur Buron du 11 au 23 juin 2023. Une cérémonie a été déroulée lundi 12 juin au Lycée Lavallois en présence du directeur académique de la Mayenne, du directeur de cabinet de la préfète, et de plusieurs leutnants colonels de l'armée.

Avec leur confédération, l'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 revendiquent l'abandon définitif du SNU.

Par ailleurs, nous condamnons la confiscation des budgets précédemment alloués aux politiques pour la Jeunesse et l'Éducation populaire pour financer ce SNU. L'Éducation populaire est une conquête ouvrière essentielle !

Obligatoire ou pas, nous combattions le SNU et sa logique, à savoir : la remise en cause du cadre institutionnel de la laïcité et la neutralité du service public de l'instruction ; la dénaturation des missions historiques de l'éducation populaire ; la déqualification et militarisation de la jeunesse ; la remise en cause de l'accès à l'instruction et à la culture ; la destruction des garanties collectives des salariés du public comme du privé.

Nous constatons que de peur d'une irruption de la jeunesse en pleine mobilisation sur les retraites, le président de la République a reculé : le SNU n'est pas obligatoire. Pour autant, le président Macron ne renonce pas à son extension, à travers la mise en place des séjours de cohésion organisés sur le temps scolaire, comme en ce moment en Mayenne.

C'est à nouveau une baisse du nombre d'heures consacrées aux apprenissages et la remise en cause du cadre national des programmes. C'est également une remise en cause des statuts des personnels dont la mission n'est pas d'embrigader la jeunesse. C'est entre la poursuite du dévoilement des personnels jeunesse et sport qui, au lieu d'ouvrir à l'éducation, à l'esprit critique comme le veulent leurs statuts, se voient contraints de mettre en œuvre un dispositif contraire à ces valeurs. C'est aussi une attaque contre les statuts des personnels de l'Education Nationale, avec le Pacte Ndieuve qui prévoit dans ses missions supplémentaires l'encadrement des élèves à sujets.

L'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 s'opposent au SNU qu'il soit sur le temps scolaire ou hors temps scolaire. La place des enfants est à l'école, avec des enseignants fonctionnaires d'Etat, que le président Macron serait bien avisé d'arrêter de maltraiter par les suppressions de postes et les bas salaires.

Nous rappelons que le SNU est pris en compte comme critère de sélection dans Parcoursup, ce que nous condamnons fermement.

D'une manière générale, face à tous les dispositifs mis en place par le gouvernement pour endoctriner et militariser la jeunesse et la recruter dans les établissements scolaires, à l'instar du SNU, nous affirmons solennellement : l'armée hors des écoles et des lycées, non à l'embrigadement de la jeunesse : retrait de ces dispositifs !

FO alerte : STOP au développement d'écoles hors-contrats aux relents ségrégationnistes et religieux (à l'instar des Sarmants à Bais), STOP à la militarisation de la jeunesse (à l'instar du SNU ou encore des classes « défense » aux collèges Jules Renard et d'Ambrines ou au lycée d'Avesnières)

FO agit et se bat pour que l'école soit protégée de toute influence politique, religieuse, économique, philosophique et militariste.

Union Départementale CGT-FO 53
10, rue du Dr. Faron - BP 1037 - 53010 Laval Cedex
Tél : 02 43 53 42 26 – E : ud53@force-louvrière.fr
FNEC-FP FO 53, syndicat FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Tél : 06 52 32 30 45 – E : fnec-fo-53@orange.fr

Pour mettre en place cette politique d'économie de guerre, Macron n'hésite pas à remettre en cause les droits sociaux, les conquêtes sociales, les libertés, et à s'attaquer à notre système de protection sociale. Il utilise la peur et la terreur, la peur pour faire accepter sa politique « va-t-en-guerre ». Alors que l'hôpital public sombre dans le chaos, le ministère de la santé a même demandé aux hôpitaux de se préparer à une guerre de haute intensité.

Pour l'UD FO 53, nous refusons que nos droits et conquêtes soient sacrifiés au nom des intérêts économiques des « va-t-en-guerre ».



GAZA : le Génocide

Le 7 octobre 2023, après la violente attaque du Hamas contre les Israéliens, la réponse du premier ministre israélien ne sait pas faire attendre. Depuis cette date, le peuple palestinien vit un véritable enfer sur terre. Plus de 65 000 palestiniens, en majorité des civils sont morts. Les hôpitaux sont détruits, les écoles sont délibérément ciblées, la famine règne. Nous devons définir clairement ce qui se passe là-bas : un génocide au service de la colonisation de la Palestine.

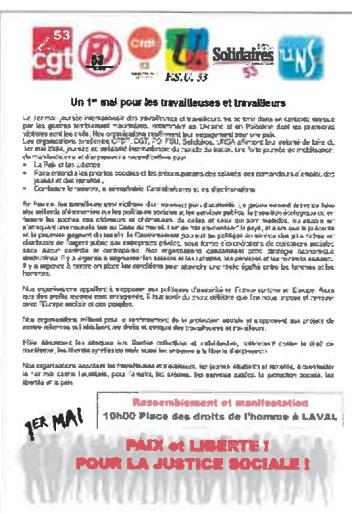
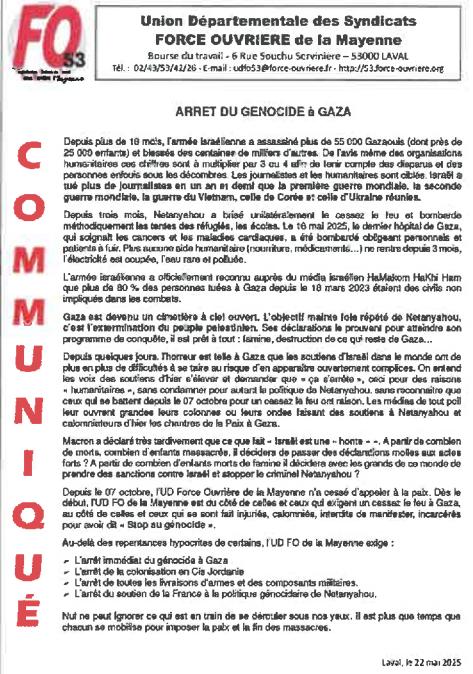
Dès le début, notre organisation s'est positionnée pour appeler à un cessez-le-feu-immédiat en appelant à manifester en intersyndicale, le 24 octobre 2023 avec le collectif mayennais pour une Paix juste et durable en Palestine.

La préfecture de la Mayenne a voulu interdire la manifestation. Force Ouvrière a donc attaqué au tribunal administratif la décision de la Préfète (seule OS à l'avoir fait), et nous avons gagné ! L'UD FO 53 refuse toute tentative de s'attaquer au droit de manifester.

Notre organisation est membre du collectif pour la Paix et participe régulièrement aux actions décidées. Mais malheureusement, fort est de constater qu'en MAYENNE comme en France, et contrairement à certains pays, la mobilisation contre la barbarie n'est pas assez massive. Il est vrai que le gouvernement n'a eu de cesse de réprimer la mobilisation : menaces, interpellations, accusations d'antisémitisme, procès, interdictions de manifester...

La mairie de Laval a aussi tenté par petits coups mesquins de mettre des bâtons dans les roues de l'expression de la solidarité envers le peuple Gazaouis (interdiction de sono, pression pour changer de lieux de rassemblements...).

L'UD FO 53 peut aussi regretter le silence, au moins au début du génocide, des organisations syndicales internationales et nationales



Il est du rôle des organisations syndicales et en particulier la nôtre de se mobiliser pour la paix.

Nous n'avons pas d'autre choix que de mener le combat contre la guerre. Nous le savons, **il n'y a pas de place à la satisfaction des revendications des travailleurs dans un monde en guerre.**

Ce sont les travailleurs qui paient le prix fort. Ce sont eux qui meurent au combat et ce sont leurs syndicats que les gouvernements veulent faire taire au nom de l'unité nationale.

PAIN PAIX LIBERTE



2. Défense de la Sécurité Sociale

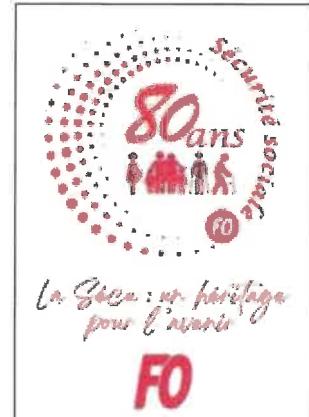


La Sécurité Sociale a 80 ans

Cette année, la Sécurité Sociale a 80 ans. Fêter les 80 ans de cette vieille dame si moderne, pilier de notre République sociale, c'est plus que jamais la défendre.

L'histoire de la cgt-Force Ouvrière est liée à la création de la Sécurité Sociale, une des plus grandes conquêtes de la classe ouvrière.

Depuis 1945, la Sécurité Sociale protège chacun d'entre nous.



Mais aussi, depuis 80 ans, la Sécurité Sociale est attaquée. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de s'attaquer à ses principes fondateurs. **Elle repose sur un principe simple et juste : nous cotisons selon nos moyens, nous recevons selon nos besoins. Les cotisations sont du salaire différé.**

L'objectif de Macron et de ses gouvernements successifs est d'en finir à brève échéance avec la Sécurité Sociale, toujours victime des plans d'austérité et de l'économie de guerre.

Avec la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) qui réalise toujours plus d'économies sur les dépenses de santé (3,5 milliards en 2024, 4,9 milliards en 2025, et une prévision de 5,5 milliards pour 2026 pour l'assurance maladie), avec les Conventions d'Objectifs et de Gestion qui suppriment des milliers de postes dans les caisses de la Sécu, et aussi la transformation du financement de la Sécu par les cotisations vers l'impôt, les gouvernements ont tous les outils pour réduire à peau de chagrin notre bien commun.

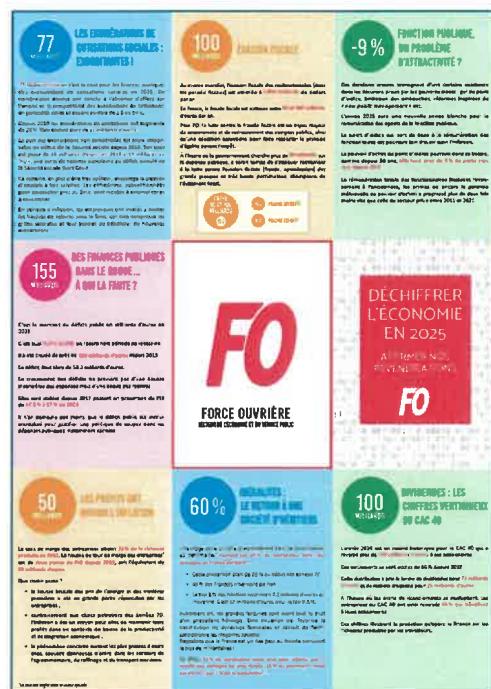


La spécialité de la cotisation sociale, c'est qu'elle ouvre des droits, contrairement à l'impôt qui est soumis à des choix politiques. Nous le vivons particulièrement en ce moment quand se fait jour les plans d'austérité pour financer l'économie de guerre ou rembourser une dette dont les travailleurs ne sont pas responsables.

Nous vivons un véritable hold-up de notre salaire différé au profit du patronat. Alors que les besoins en santé augmentent, les gouvernements successifs réduisent les dépenses.

L'obsession des exonérations de cotisations sociales patronales, atteignant tous les ans des records (plus de 80 milliards en 2024) mine le financement de la Sécu, des besoins sociaux. **L'objectif est de réduire toujours plus le coût du travail pour remplir toujours plus les poches du patronat.**

Le fameux trou de la Sécu creusé par les exonérations patronales, permet à la cour des comptes et au gouvernement de vendre des plans d'économies pour le reboucher.



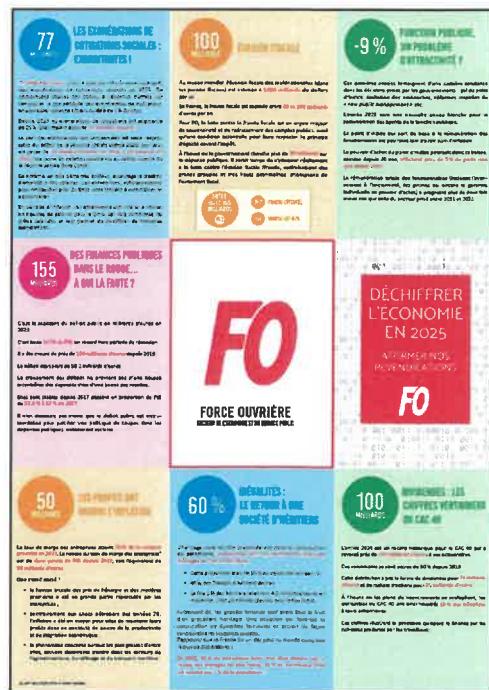
Et pour « résoudre » le prétendu déficit, ils imposent toujours plus de mesures brutales comme le prévoit le budget Bayrou, avant lui Barnier, après lui Lecornu.

La remise en cause des droits des assurés et allocataires prend un niveau jamais atteint : diminution des indemnités des arrêts maladie, délai de carence augmenté, franchises médicales, réductions des Affections Longues Durées, remise en cause de l'aide médicale d'Etat...

Une autre conséquence de la politique de destruction, c'est la réduction de l'accès aux soins. Et en Mayenne, nous savons ce que cela veut dire.

La politique s'accompagne de la baisse des moyens des caisses avec la suppression des accueils. En Mayenne, l'accueil des allocataires et des assurés ne cesse de diminuer.

Cette politique a aussi des répercussions sur les personnels des caisses, confrontés à des conditions de travail dégradées (toujours moins des salariés) et à l'absence de revalorisation salariale.



L'UD FO 53 se tient aux cotés des agents et soutient nos camarades, souvent entravés et malmenés par la direction dans le cadre de leur mandat, comme à la CAF par exemple. L'UD FO 53 est présente au conseil de la CPAM et rappelle à chaque instance ses positions et revendications. L'UD FO 53 défend et défendra farouchement la Sécurité Sociale, ses fondements, et les droits des assurés et allocataires. Les travailleurs ne se laisseront pas faire.

VIVE LA SECURITE SOCIALE DE 1945

Le combat contre la réforme des retraites

Dès le début des annonces de Macron et du gouvernement Borne de leur projet de réforme des retraites, l'UD FO 53 s'est mobilisée.

Le 5 janvier 2023, nous tenions un meeting en présence de Frédéric Souillot, le secrétaire général de notre confédération.



Ce fut l'occasion de discuter des enjeux de cette réforme et d'engager toutes nos forces dans le combat contre cette réforme injuste et injustifiée.





Nous nous sommes entièrement mobilisés pour faire tomber la contre-réforme des retraites, en créant un front uni de toutes les organisations syndicales.

Nous avons joué un rôle très important pour construire ce front uni. L'UD FO 53 a pris toute sa part.

Le dynamisme et la détermination de notre organisation ont permis des mobilisations historiques, jusqu'à 12 000 manifestants à LAVAL. Un formidable souffle militant s'est exprimé.

Nous avons élaboré les tracts et organiser les collages et les diffusions avec quelques fois des barrages filtrants. A chaque fois, l'accueil a été bienveillant.

Le Président Macron avec sa réforme a réussi une chose : faire l'unité contre son projet.

Malgré la puissante mobilisation, Macron et Borne ont promulgué la loi par 49.3. L'utilisation du 49.3 pour faire adopter une loi rejetée par 90 % des salariés caractérisent une attaque contre la démocratie.

Ce combat nous a appris quelques leçons :

- La multiplication des journées d'action (14 au total) n'a pas permis de gagner. L'orientation définie en intersyndicale pour mener le combat n'a pas été efficace. Les propositions de la confédération FO aux autres organisations syndicales d'élever d'un cran la mobilisation en appelant à la grève plusieurs jours de suite (7, 8 et 9 mars, puis les 15,16 et 17 mars) n'ont pas été suivies par l'intersyndicale. Il s'agissait de pousser à la généralisation de la grève. Pourtant à distance, nous savons que c'était la solution pour gagner. Comme l'écrivait Frédéric Souillot : « **la seule arme des salariés c'est la GREVE** ». Le seul moyen pour faire reculer le gouvernement c'est de bloquer les moyens de production. Chacun le sait si nous avions réussi à faire grève plusieurs jours de suite, la réforme aurait été supprimée. Dans le cadre des mobilisations indispensables que nous devrons mener, c'est la première question qu'il faudra se poser : comment créer le rapport de force par la Grève.



- Le gouvernement a utilisé tous les artifices pour faire passer sa réforme en particulier l'article 49.3 mais aussi, il n'a pas hésité à réprimer et violenter les manifestants. La constitution de la Vème République permet à un homme seul de prendre des décisions contre la volonté du peuple sans contrôle et sans en rendre compte.



Après 4 mois de combat, Macron et son gouvernement sont sortis laminés et extrêmement fragilisés. La légitimité de Macron et de sa politique est questionnée.



Les résultats des élections européennes puis les résultats des élections législatives post dissolution prouvent que les travailleurs de ce pays n'ont pas tourné la page et ne la tourneront pas.



Pour notre organisation et pour la majorité des travailleurs, l'abrogation de la réforme des retraites demeurent une revendication prioritaire.

Et ce ne sont pas les tentatives grossières de manipulation des gouvernements Barnier puis Bayrou avec son conclave qui feront oublier cette revendication.

L'UD FO 53 s'est rapidement positionnée contre la participation de notre organisation au conclave.

Notre confédération, lors de la première réunion, a annoncé que nous ne participerons pas à cette mascarade, obligeant la cgt à faire de même quelques jours plus tard.

Nous n'avons rien à faire à des réunions pour négocier le poids du boulet et la longueur des chaînes.

Les organisations syndicales qui ont cru pouvoir « négocier » en ont été pour leur frais. Comme nous le savions, Bayrou n'a rien cédé malgré le rejet massif de la politique de Macron.



Après Bayrou, Lecornu hérite du même sujet, comme le pansement du capitaine Haddock. Il ne s'en débarrassera pas. Nous ne voulons ni un gel, ni une suspension. Nous exigeons l'abrogation.

**C
O
M
M
U
N
I
O
U
É**

**Union Départementale des Syndicats
FORCE OUVRIERE de la Mayenne**
Bourse du travail - 6 Rue Souchu Servinière - 53000 Laval
Tel. : 02/43/53/42/26 - E-mail : udfo53@force-ouvriere.fr - http://udfo53.force-ouvriere.org

Non au piège du conclave !
Oui à l'abrogation de la réforme des retraites !

Dans son discours de politique générale du 14 janvier 2025, le premier ministre Bayrou a décidé de maintenir le cap de la politique d'austérité, malgré le rejet exprimé dans les urnes. Il a clairement annoncé qu'il n'abrogerait pas la réforme des retraites.

La très grande majorité des travailleurs de ce pays reste opposée à la réforme des retraites, le recul de l'âge de départ à 64 ans, contre-réforme passée en force à coup de 49.3.

Il a annoncé l'organisation d'un « conclave » pendant 3 mois en chargeant les organisations syndicales de salariés et patronales de « rechercher une voie de réforme nouvelle, sans aucun totem ni tabou... à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée » à savoir l'équilibre financier. A défaut d'accord, « la réforme actuelle continue de s'appliquer ».

Qui peut croire à un accord sur l'abrogation de la réforme des retraites avec le patronat qui est clairement favorable au recul de l'âge de départ à la retraite et qui refusera toute remise en cause des dizaines de milliards d'exondations de cotisations patronales qui creusent les comptes de la sécurité sociale ?

Le gouvernement n'a aucunement le projet de modifier ses orientations politiques. Le cadrage imposé et issu des futurs PLF et PLFSS à ce « conclave » n'autorisera pas les participants à s'affranchir des orientations budgétaires du gouvernement.

Dans la réalité, il n'y a aucune marge de négociation. Les dés sont déjà pipés.

Le piège est grossier. L'heure est à l'abrogation de la réforme Borne-Macron.

Il ne saurait être question d'accepter de discuter ou de négocier des aménagements à la marge de la contre-réforme, ou de la mise en place d'un nouveau système par capitalisation ou par point.

Il est évident qu'en employant cette méthode, le premier ministre tend un piège aux organisations syndicales en tentant de faire porter la responsabilité aux organisations syndicales de l'échec de ce « conclave » et donc le maintien de la réforme Borne-Macron combatte pendant des mois par 90 % des salariés.

L'Union départementale FO de la Mayenne considère que notre confédération n'a rien à faire dans ce « conclave » dont aucune fumée blanche ne sortira.

Au contraire, notre rôle est de continuer à tout mettre en œuvre pour gagner l'abrogation.

Laval, Le 16 janvier 2025



Pour Force Ouvrière, ce combat n'est pas achevé. Nous gagnerons « **Tant que ce n'est pas gagner, ce n'est pas perdu** ».

3. Non à la politique d'austérité

Durant ces 4 dernières années, les travailleurs, salariés, agents publics, retraités, jeunes, chômeurs vivent les conséquences de la politique d'austérité, de la politique de l'offre portée par les gouvernements successifs de Macron.

Notre confédération l'a dit à plusieurs reprises, il est hors de question que les travailleurs paient la facture du « quoi qu'il en coûte », une dette dont ils ne sont pas responsables. Nous refusons l'économie de guerre imposée par Macron.

Macron et ses gouvernements ont tari les recettes de l'Etat en supprimant les impôts des plus riches et en distribuant des milliards d'euros au patronat sans aucune contrepartie ni contrôle (CICE, allégements de cotisations, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'ISF sur les capitaux...). Dans un rapport, le Sénat s'est même « ému » des 211 milliards distribués par an.

Dernièrement, nous avons appris que la société Lactalis, bien connue en Mayenne, a obtenu une aide de 2 millions d'euros pour changer la « chaudière » de l'usine de Craon sur un devis de 8 millions. Lactalis a pourtant fait 30 milliards de chiffre d'affaires. Lactalis avait-elle besoin de notre argent ? Cette information pourrait être considérée comme anecdotique, mais en fait, elle reflète la politique de Macron : prendre aux travailleurs pour donner aux riches.

La politique menée par Macron et ses gouvernements a permis aux plus riches de continuer à accumuler toujours plus. Les 500 familles les plus riches ont vu leur patrimoine passer de 571 milliards en 2017 à l'arrivée au pouvoir de Macron, à 1228 milliards en 2024. Les 5 français les plus riches possèdent maintenant désormais autant que 27 millions de personnes ! Les dividendes atteignent des records avec plus de 100 milliards.

Pour Macron, quand les riches reçoivent de l'argent de l'Etat, c'est une subvention ; quand la population bénéficie de ses droits, c'est de l'assistanat !

A cela, il faut rajouter l'augmentation impressionnante du budget de l'armée. La loi de programmation militaire prévoit 413 milliards et le budget des armées devraient passer à 5 % du PIB (plus de 100 milliards par an) pour répondre aux injonctions de Trump.

Pour continuer à remplir les poches des plus riches, le principe est toujours le même : faire celles du reste de la population, même les plus pauvres.

En Mayenne, le conseil départemental a sauté sur l'occasion pour expérimenter la réforme du RSA.

Les conséquences de la politique économique de Macron sont connues de tous :

- La pauvreté et la précarité dans notre pays ont atteint un record (15,4 %). En Mayenne, le taux de pauvreté est moins élevé que la moyenne nationale (environ 12 %), mais progresse régulièrement.
- Les chômeurs voient leurs indemnisations diminuer toujours plus. En Mayenne, le taux de chômage, certes inférieur à la moyenne nationale, est à 5,2 % actuellement. Il était à 4,8 % en 2023 !

FO
la force syndicale

**Union Départementale des Syndicats
FORCE OUVRIERE de la Mayenne**
10 Rue du Docteur Ferron - BP 1037 – 53010 LAVAL CEDEX
Tel. : 02/43/53/42/26 - E-mail : udf53@force-ouvriere.fr

Communication

Dans la presse parue le 14 novembre 2022, nous apprenons que le Président du Conseil Départemental de la Mayenne est candidat à l'expérimentation de la réforme du RSA, proposition électorale d'Emmanuel Macron. Réforme que Monsieur Richefou appelle fortement.

Cette réforme consiste à demander aux bénéficiaires du RSA d'effectuer 15 à 20 heures de travail hebdomadaire. En cas de non-respect de cette obligation, le RSA pourra être supprimé progressivement.

L'Union Départementale Force Ouvrière de la Mayenne condamne fermement cette réforme ainsi que la candidature du département.

Faut-il rappeler que le RSA s'élève à 497,50 euros pour une personne seule. Si on y ajoute l'APL, cela fait 596 euros. Personne ne peut vivre décemment avec cette somme.

Les personnes qui perçoivent le RSA sont des victimes du système qui, pour de multiples raisons, ont été écartées progressivement du marché de l'emploi, ou des jeunes qui ne peuvent y entrer, ou des travailleurs pauvres. Ce ne sont ni des faiseurs, ni des profitiers ! Ce sont les laissés-pour-compte du système libéral.

Le RSA est une allocation. Par définition, il ne peut en être demandé de contrepartie.

Alors qu'il se refuse à taxer les supers profits, le Président Macron (et avec lui Monsieur Richefou qui n'hésite pas à dépenser des sommes folles pour un bateau) s'attaque aux plus précaires, aux plus démunis en les stigmatisant. Plus de 10 millions de Français sont pauvres dans notre pays dans lequel les plus riches se partagent toujours plus de dividendes.

De plus, il s'agit d'exploiter les plus précaires avec un tarif déflant toute concurrence, à savoir en dessous du smic.

Au terme de l'expérimentation, les 15 ou 20 heures hebdomadaire fournies par l'allocataire RSA seront une manne pour le patronat : plutôt qu'embaucher des salariés et de leur verser un salaire, il ne se privera pas de cette main d'œuvre gratuite.

Plutôt qu'exploiter toujours plus les précaires, nous exigeons une véritable politique de réinsertion dans l'emploi, qui respecte les individus plutôt que de les stigmatiser.

A Force Ouvrière, nous revendiquons un vrai travail pour un vrai salaire.

Laval, le 18 novembre 2022

Les plans sociaux se multiplient. En Mayenne, Valéo à Laval est victime d'un PSE. La fonderie Saint Jean Industries a failli fermer. Elle a été reprise de justesse. Le combat des camarades n'y est pas pour rien. L'entreprise TDV industries à Laval est menacée de fermeture. Pourtant, elle n'est pas en difficulté financière. Elle a touché, entre 2020 et 2023, 600 000 euros d'aides publiques pour se moderniser. Avec cet argent, elle prévoit de transférer son activité. De nombreux commerces ferment. Il suffit de se promener dans les rues des villes mayennaises pour apprécier le phénomène.

💡 Les services publics sont à l'os. Là aussi en Mayenne, nous sommes particulièrement impactés (voir chapitre défense des services publics).

► Casse de la Sécurité Sociale et de nos conquêtes

1 Etc

Le plan d'austérité décidé par Morançais, présidente de la région Pays de la Loire, de près de 100 millions, a des conséquences pour de nombreuses associations socio-culturelles, en plus des suppressions de postes dans l'administration régionale. De nombreuses associations sont en danger : aide aux victimes, planning familial, aide à l'insertion... Par exemple, la mission locale 53, qui a pour vocation à aider les jeunes à trouver un emploi, a dû licencier une partie des salariés. En même temps que Morançais s'attaque aux associations « sociales », elle continue à augmenter son financement pour l'enseignement privé confessionnel !

**Union Départementale des Syndicats
FORCE OUVRIERE de la Mayenne**

Bureau du travail - 6 Rue Souche Servières - 53000 Laval
Tél : 02 43 63 42 25 - E-mail : fo53@force-ouriere.fr - <http://fo53.force-ouriere.org>

C O M M U N I Q U E

Christelle Morais a annoncé des coupes brutales pour répondre à la politique d'austérité du gouvernement Macron/Banier.

La région n'échappe pas à la bouteille austéritaire de ce gouvernement, toujours au détriment de l'apport des services publics, et désarmés sur la culture

Répondant au gouvernement, la Présidente de Région a annoncé plus de 40 millions d'économies, et pourquoi pas 100 à 150 millions, une grande partie sur la culture, le sport, la vie associative...

Ainsi, et la Présidente de Région va se lancer de son projet d'austérité, les aides aux fêtes, aux compagnies, aux arts de la rue mais aussi aux festivals, aux différentes fêtes et à l'ensemble de l'audiovisuel public pourraient souffrir d'un retrait total ou d'une baisse pouvant aller jusqu'à 50% des dotations régionales. Il en sera de même pour la solidarité, la vie associative et le sport, très sévèrement touchés. Les coupes pourraient être telles que certaines structures seraient en péri de 2025, entraînant un vaste plan social territorial (...). Des milliers d'emplois sont menacés dans la région, des centaines d'emplois sont menacés dans le département de la Mayenne.

L'Union Départementale FO 53 appelle tout son soutien aux intermittents du spectacle et à tous les salariés mobilisés (personnels collectivités, entité nationale des Pays de la Loire, établissements des associations, ...).

École, santé, collectivités, services publics, culture, plan de financement... tout est lié.

Amiens-lez-Arras: avant qu'il ne détruisent tout.

(UD FO 53 appelle les salariés, en plus largement toute la population, à répondre à l'ultimoxyde lancé par toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique : la grève à partir du 5 octobre, en l'appel de FO Fonction Publique à la grève les 10, 11 et 12 décembre pour faire annuler ces budgets d'austérité qui aura des conséquences désastreuses pour tout le monde.

Les salariés, les retraités, les jeunes se saignent pour se chauffer, se déplacer, se nourrir et subissent l'inflation.

FO

Union Départementale des Retraités

FORCE OUVRIERE de la Mayenne

*Plus nombreux, plus jeunes,
plus dynamiques,
avec la force unie*

Communiqué de Presse

l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de la Mayenne a pris connaissance de l'étude de la DREES sur le montant moyen de retraite par Département. La Mayenne nationale s'élève à 1531,00 euros.

C'est sans surprise que l'UDR FO de la Mayenne a découvert que le montant moyen de Retraite en Mayenne performait à la 4^{ème} place des Départements les moins élevés avec 1280,00 euro Brut (1181,28 euro en Net hors Impôts), soit 16% de moins que la moyenne nationale.

l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de la Mayenne rappelle que la retraite est le reflet des salaires perçus, donc des cotisations sociales payées sur lesdits salaires, elle appelle donc les employeurs à augmenter les salaires de manière importante.

Comment avec 1280,00 euro de retraite mensuelle est-il possible :

- de vivre décemment et sûrement, sans avoir peur du lendemain, dans notre Département
- de payer un séjour en EHPAD ou le coût moyen du séjour dans le Département est de 1999,60 Euro avec un reste à charge de près de 820 Euro.

Dans le contexte d'une inflation à près de 13% sur un an, l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE informe que les retraités ont perdu 4,4% de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} Janvier 2017 soit 3,4 mois en moins, c'est pourquoi elle exige :

- une révision immédiate des retraites et des pensions de 10%
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen
- le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation
- pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.

l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de la Mayenne invite tous les Mayennais à signer la pétition du Groupe des 9 au moyen du lien suivant : <https://chnq.it/DWNh5nnd8>





La retraite est le reflet des salaires perçus là aussi inférieure à la moyenne nationale.

Comment, avec une retraite moyenne de 1280 euros, est-il possible de vivre décemment ou de payer un séjour en EHPAD dont le coût moyen est de 2000 euros avec un reste à charge de prêt de 900 euros ?

Les mobilisations contre la politique de Macron se sont multipliées appelant à plus de justice sociale et de justice fiscale et pour l'augmentation des salaires, le

point d'indice des fonctionnaires, des pensions et des minimas sociaux en encore plus dernièrement avec les annonces des plans d'austérité présentées par Bayrou avec 44 milliards de coupes budgétaires et confirmé par Lecornu. Tout doit y passer.

**Union Départementale des Syndicats
FORCE OUVRIÈRE de la Mayenne**
Bourse du travail - 6 Rue Souche Servinière - 53000 Laval
Tél. : 0243/53/42/26 - E-mail : udf53@force-ouvriere.fr - <http://53.force-ouvriere.org>

APPEL DE LA COMMISSION EXECUTIVE

La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Mayenne s'est réunie le mercredi 3 septembre 2025 pour faire le point sur la situation sociale.

Les différentes mesures budgétaires avancées par le Premier Ministre pour 2026 sont d'une violence sans précédent. Macron et son gouvernement veulent faire payer aux travailleurs, salariés, retraités, chômeurs, précaires et jeunes, les conséquences d'une dette qui a augmenté de 50 % depuis 2017 afin de garantir les plus hauts revenus aux plus riches et financer sa politique va-en-guerre.

Comme la Sécurité Sociale, le budget de la Nation n'a pas un problème de dépenses mais un problème de recettes.

Les gouvernements successifs ont creusé la dette en baissant toujours plus les impôts des plus riches, en exonérant de cotisations sociales les entreprises, en leur distribuant 211 milliards d'aides publiques sans aucun contrôle, ni contrepartie (source rapport sénatorial).

La fraude fiscale atteint au moins 80 milliards d'euros quand la « fraude sociale » agitée par le gouvernement pour justifier la chasse aux pauvres ne dépasse pas les 6 milliards dont les 2/3 sont imputables aux professionnels libéraux de santé. Les dividendes atteignent tous les ans des sommets (100 milliards en 2024). Les 500 familles les plus riches ont vu leur patrimoine plus que doublé depuis l'arrivée de Macron au pouvoir (de 571 milliards en 2017 à 1228 milliards en 2024).

Dans ce contexte, et après avoir imposé avec brutalité deux années de travail supplémentaires, il exige des sautes travailleurs des « efforts » tout en exonérant à nouveau les plus nantis : suppression de 2 jours fériés et augmentation du temps de travail, déremboursement des soins, doublement voire quadruplement des franchises médicales, démantèlement des services publics, attaque contre la Sécurité Sociale, contre les droits des chômeurs, gel des salaires, des retraites, des prestations sociales, remise en cause de la 5^{ème} semaine de congés payés, remise en cause du droit du travail...

Depuis quelques jours et après avoir annoncé qu'il demanderait un vote de confiance au Parlement, Bayrou joue sur la peur d'un scénario catastrophe pour imposer son budget d'austérité. Ces annonces, comme les provocations d'un Premier Ministre cherchant à opposer les citoyens les uns aux autres, les « boomers » aux jeunes, les plus fragiles aux mieux protégés... exacerbent une colère légitime dans un contexte de précarité et d'instabilité grandissantes.

Après avoir passé l'été rivé à son projet budgétaire, Bayrou explique qu'il serait maintenant prêt à « négocier ». Négocier quoi ? La couleur ou la longueur de la corde ? Bayrou manœuvre mais ne cède rien, malgré le rejet massif dont sa politique et ses projets sont l'objet

...

L'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Mayenne refuse en bloc le projet d'économies budgétaires Macron/Bayrou et elle mettra tout en œuvre pour repousser TOUT plan visant à poursuivre la destruction de notre modèle social et ce, quel que soit le nom du Premier Ministre.

La CE de l'UD FO 53 a pris connaissance de l'appel du groupe "mobilisation 10 septembre" qui précise : « *Le gouvernement sacrifie nos droits : deux jours fériés supprimés, coupes massives dans la santé, gel des retraites, suppression de milliers de postes publics* ». La Commission exécutive de l'UD FO 53 partage pleinement ce constat.

L'UD FO 53 soutient ce mouvement qui exprime une colère légitime et appelle les adhérents FO, et l'ensemble des travailleurs à participer aux actions, mobilisations et grèves organisées dès le 10 septembre pour gagner sur nos revendications :

- Retrait du budget Bayrou
- Abrogation de la réforme des retraites
- Augmentation générale de salaires, des pensions, des minimas sociaux
- Défense des services publics
- Défense de la SECU
- ...

La confédération cgt-FO a d'ailleurs déposé un préavis illimité de grève à compter du 1^{er} septembre pour permettre aux salariés d'exercer leur droit à cesser le travail.

C'est par le rapport de force que nous stopperons la casse de nos acquis sociaux et que nous pourrons reconquérir notre système de protection sociale.

L'UD FO 53 a invité les autres organisations syndicales départementales à une réunion intersyndicale pour discuter de la situation, de l'organisation de la grève pour le retrait du plan Bayrou, de l'appel du 10 septembre, et de la préparation de la mobilisation intersyndicale du 18 septembre.

L'initiative prise, il y a plusieurs mois, pour aller chercher la satisfaction des revendications pour la Santé (« *des bras, des lits pour l'hôpital public, pas touche à la Sécu* ») à l'ARS de Nantes le 16 septembre s'inscrit pleinement dans ce combat contre la politique Macron/Bayrou.

NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE **RETRAIT DU PROJET BAYROU ET DE TOUS LES PLANS D'AUSTERITE**

Laval,
le mercredi 3 septembre 2025



Le rejet des politiques austéritaires a provoqué une grave crise politique depuis 2 ans : **dissolution, censure, démission du gouvernement...**

Les gouvernements illégitimes se succèdent de plus en plus rapidement. Malgré cela Macron, seul au pouvoir, ne compte pas rompre avec ses orientations. Il ne nous laisse pas le choix de monter d'un cran. Il faut en finir !

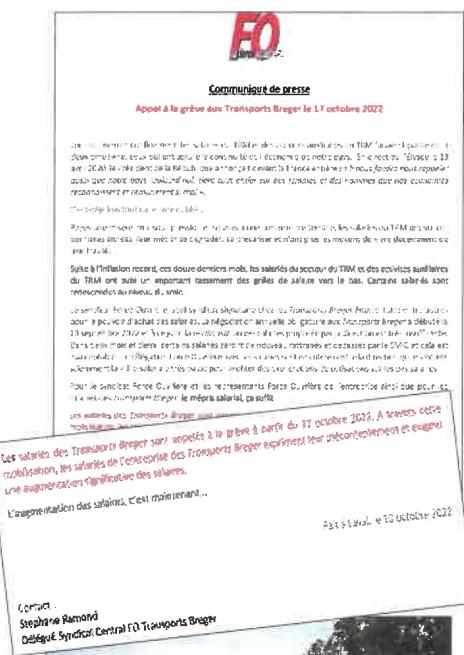
La question à se poser c'est comment ? Nous le savons la multiplication des journées d'action ou autres jeudis de la

colère ne porte pas ses fruits. Il est indispensable que les salariés se réunissent avec leurs représentants pour discuter du rapport de force à construire.

Pour FO, le budget de l'Etat comme celui de la sécurité sociale n'a pas de problème de dépenses, mais un problème de recettes.

La justice sociale, la justice fiscale et l'augmentation des salaires sont au cœur de nos revendications. Ne lâchons rien, regroupons-nous partout, discutons des moyens pour gagner sur nos revendications.

L'UD FO 53 a apporté son soutien aux camarades qui ont mené le combat pour l'augmentation des salaires, comme à Ciral, Bréger, la Sécu, le crédit Mutuel, l'ADMR, SNV, etc...



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE
ADMR DE LA MAYENNE**

**AIDES A DOMICILE : pas de reconnaissance salariale
DU MÉPRIS ENCORE DU MÉPRIS !**

Lors de négociations de la branche « aide à domicile », les employeurs avaient consenti une faible augmentation de leurs échéances, bien en dessous de nos revendications. Cel a accordé a prévoyait une augmentation de 6 points, soit 54,52 euros brut pour un temps plein. Pour rappel, de nombreux salariés de l'aide à domicile sont à temps partiel, bien souvent subis. L'augmentation salariale permettra justement de compenser les augmentations du smic. La 3^e niveau percevrait une rémunération de 1811 euros brut. Le smic est à 1801,80 euros. Cette mesurette était loin d'une émulation du pouvoir d'achat et donc de rendre la météo meilleure.

Cet avenant 66-2024, que personne ne peut qualifier de microbiant n'a pas été agréé par les financeurs III. Et en particulier à cause du blocus de l'association des départements de France donc les présidents des conseils départementaux car ils exigent que l'Etat compense les dépenses supplémentaires. Encore cette petite théorie du « ce n'est pas moi, c'est l'autre ». En attendant, les salariés du secteur sont toujours méprisés et leurs conditions de vie et de travail ne cessent de se dégrader.

Il n'y aura donc aucune augmentation de salaire, même minime pour les aides à domicile. La salaire d'un entrant dans le secteur reste à 1777,16 euros brut, soit 24,64 euros en dessous du smic. La salaire périodique positive à date de janvier 2024 est octobre 2024 I. L'indemnité différentielle pour les salariés sous le smic reste la seule option.

Alors que certains se remémorent le période covid, il y a 5 ans, nous sommes bien loin de l'éthique portée aux salariés de « première ligne », les essentielles et essentielles.

Aux oubliées les promesses de reconnaissances !

Doit-on remercier le Stéph Richefou pour avoir participé au blocage des salaires des aides à domicile ?

Force Ouvrière exige l'augmentation des salaires des aides à domicile (augmentation de la valeur du point à hauteur du smic + 25 %) ainsi que les 183 euros pour tous (Ségur).

Le syndicat départemental FO des ADMR appelle l'ensemble des salariés du secteur à se préparer à la mobilisation et à la grève pour obtenir satisfaction.

Laval, le 21 mars 2023



**Appel à la grève générale :
10/06/2023**

Nous appelons l'ensemble des salariés à se mobiliser
le Samedi 10 Juin.

Nos revendications :
Augmentation générale dès Juin et PPP d'un montant égalitaire plus conséquent afin de **respecter l'esprit du Protocole de fin de conflit d'Octobre 2022**

La tournure prise par ces NAO 2023 marque à nouveau le manque de reconnaissance de l'implication des salariés

Pour cette journée de grève, nous vous demandons de rester chez vous. Pas de réunion physique collective pour ce premier acte.

Quelques rappels :
Les absences sont décomptées en heures et non en jour (Samedi = +/- 4h)
La grève est un droit, aucun manager ne peut vous mettre la pression



4. Défense des services publics

MOBILISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN GRÈVE POUR LES SALAIRES

Pour nos organisations, il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour l'amélioration des salaires. Alors que la paupérisation des agents de la Fonction Publique se généralise, le gouvernement Macron prévoit au plus tôt mais de liquider les garanties statutaires pour y préférer le mérite individuel et l'arbitraire. En effet, loin de répondre aux revendications, le Président Macron voudrait imposer une loi, qu'il qualifie d'«historique», pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le «merite». Cette nouvelle contre-réforme n'aura pour conséquence que la division des personnels en accentuant les inégalités professionnelles.

Les agents de la Fonction Publique ne veulent pas de «merite». Ils veulent l'augmentation des rémunérations pour leur permettre de vivre dignement. Ils ne veulent pas de prime mais du traitement indiciaire pour une prise en compte dans le calcul de leurs pensions.

Nous refusons cette spirale de paupérisation des personnels de la fonction publique. Nous exigeons l'augmentation immédiate des rémunérations des Fonctionnaires, à minima à hauteur de l'inflation.

Le gouvernement vient d'écarter par décret une réduction de 10 milliards d'euros avec des coupes budgétaires dans les ministères. Elles se traduisent par de nouvelles suppressions massives de postes dans la fonction publique, notamment chez les AESH et les professeurs. A nouveau les fonctionnaires et la fonction publique sont considérés comme une dépense et comme une variable d'ajustement budgétaire sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. C'est inacceptable.

Les organisations syndicales moyennaises de la fonction publique FO, CGT, CFDT, CGC, UNSA, FSU et Solidaires appellent tous les agents de la Fonction Publique à se mobiliser par tous moyens, et à manifester le mardi 19 mars à Laval.

MARDI 19 MARS
RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION
LAVAL - 11H30
BOURSE DU TRAVAIL



Les 4 dernières années ont vu la poursuite et une véritable accélération des attaques des gouvernements successifs pour en finir avec la fonction publique et le statut de la fonction publique et contre ses agents.



L'union départementale FO de la Mayenne s'est positionnée toujours en soutien des camarades de la fonction publique pour la défense de leur statut, de leur emploi et pour la revalorisation des carrières.

Et les attaques sur le statut ont été nombreuses. Par exemple, les agents de la fonction publique avec leurs syndicats ont réagi aux attaques de Guérini lors de la grève du 5 décembre 2024 où plus de 1500 manifestants se sont réunis.

L'UD FO 53 s'est aussi pleinement impliquée pour les 3 journées des 10, 11 et 12 décembre 2024, de grèves consécutives décidées par FO pour faire reculer le gouvernement. Entre le 5 et le 10 décembre, le gouvernement Barnier est tombé, victime d'une censure contre sa politique d'austérité. Les



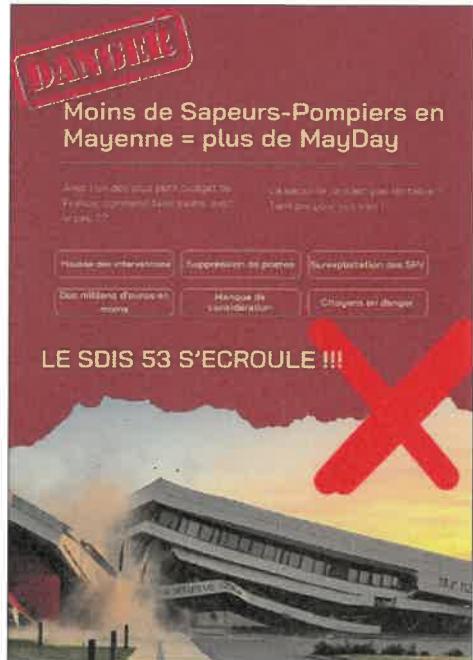
fédérations de fonctionnaires ont décidé de suspendre la grève sous le prétexte qu'il n'y avait plus d'interlocuteurs. Nous avons regretté cette décision.

En Mayenne, nous avons maintenu la mobilisation considérant que le pouvoir était extrêmement fragilisé et que c'était le moment d'être à l'offensive.



Attachée aux services publics, « patrimoine de ceux qui n'en ont pas », l'UD FO 53 s'est mobilisée pour leur défense.

Les mayennais vivent très concrètement la destruction programmée des services publics au nom de la politique d'austérité de Macron. Leur accès est de plus en plus problématique dans notre département.



Finances publiques

En quelques années, presque toutes les trésoreries ont été fermées. Elles ont été transformées en maisons France Services, ouvertes quelques heures par semaine et ne répondant que très partiellement aux besoins, là où existait un vrai service au quotidien. Les restructurations subies par les agents et les usagers précèdent des réorganisations dont l'objectif est toujours de supprimer plus de postes.

Territoriaux

Les plans d'austérité s'attaquent aussi aux collectivités locales et à ses agents : toujours plus de coupes budgétaires.



Dans ce contexte, les camarades territoriaux de la ville de Laval et Laval Agglo ne restent pas l'arme au pied. Ils se sont mobilisés pour la défense des conditions de travail, défendre le statut et ont obtenu plusieurs avancées (forfait mobilité durable, extension du CTI pour les exclus du Ségur, améliorations du régime indemnitaire, revalorisation des indemnités de nuits pour des agents de soins (CCAS) non concernés par le décret...)



Le 13 juin 2024, L'UD FO 53 était aux côtés des camarades de la ville de Laval en grève (plus de 400 agents étaient en grève) pour dénoncer leurs conditions de travail dégradées. Grâce à cette mobilisation, un vaste plan de déprécarisation a été mis en place pour les catégories C (titularisations, régularisations des contrats à temps non-complets et des contrats établis pour 3 ans).

Education nationale

Chaque année, en Mayenne et partout en France, le constat est plus criant : dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités, on manque cruellement de moyens. Là aussi, c'est la conséquence



Malheureusement, parce que la volonté des gouvernements successifs est de brader notre système de santé, la situation des hôpitaux n'a cessé de se dégrader, malgré les promesses post-covid.

En Mayenne, l'accès aux soins n'est plus assuré pour de nombreux citoyens. La

psychiatrie est sinistrée, alors que le secteur est confronté à une explosion de la demande. Nous ne sommes pas moins « fous » qu'ailleurs. Le nombre de professionnels de la psychiatrie est largement inférieur à la moyenne nationale, déjà insuffisante. En mai 2023, nous étions à l'ARS de Nantes avec les camarades pour exiger des effectifs des lits et des moyens pour le secteur. L'UD FO 53 a soutenu et appelé à soutenir toutes les mobilisations s'opposant à la destruction de la psychiatrie.

Depuis 4 années, nous avons vu l'accès aux services d'urgences se réduire faute de présence



médicale et par la volonté des tutelles à vouloir fermer toujours plus de services et d'hôpitaux. Très régulièrement, un seul service d'urgence est ouvert sur les 3 normalement. Pire encore, les mayennais n'ont pas accès tous les jours à un SMUR en cas de besoin. Là aussi, l'UD FO a toujours été partie prenante lors des mobilisations.



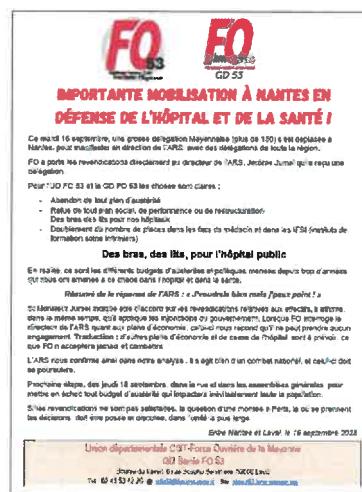
Alors que l'hôpital et la santé en général auraient besoin d'un vrai plan de sauvetage, le gouvernement au contraire continue dans la même voie.

On l'a particulièrement vu avec les circulaires Bayrou du 23 avril 2025 appelant à un nouveau vaste plan d'économie de 1,1 milliard d'euros. L'ensemble des hôpitaux est amené à mettre en place des plans de performance. L'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) des établissements de santé ne permet pas de répondre aux besoins de financement des hôpitaux pour répondre à leurs missions.



En Mayenne, les premières attaques ont ciblé le centre hospitalier de Laval, en juin 2025, avec un plan de performance annonçant à terme plus de 100 suppressions de postes. Les

camarades avec les agents ont mené un combat victorieux. La grève et l'occupation de leur hôpital, ont obligé le Directeur de l'ARS de venir en personne annoncer l'abandon du plan social. Le Ministre de la Santé, Neuder, a dû venir en Mayenne pour



éteindre l'incendie. Il a même distribué 24 millions aux hôpitaux mayennais pour boucher les trous de trésorerie. Cette obole ne règle en rien le problème des hôpitaux. La conclusion de ce combat exemplaire en Mayenne montre que partout où il y a bagarre, partout les ARS et le ministère reculent. Ils sont effrayés par la contagion de la résistance.



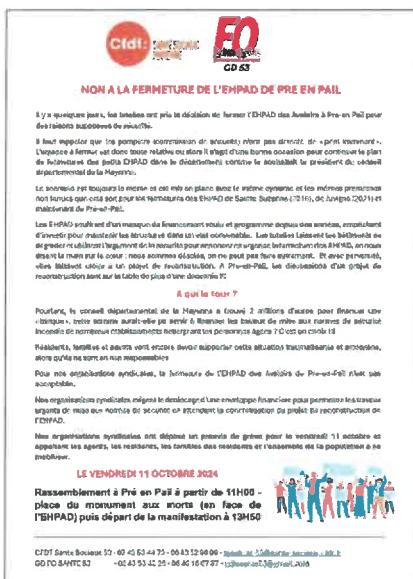


C'est dans ces conditions que les 5 UDFO des Pays de la Loire et les 5 groupements départementaux de Services Publics et de Santé ont décidé d'une grande mobilisation régionale le 16 septembre 2025, en direction de l'ARS, là où se prennent les décisions, pour la suppression de tous les plans d'économies, et pour rappeler nos revendications « **des bras, des lits pour l'hôpital public** ».

Plus de 2000 hospitaliers, et usagers, étaient présents. Cette manifestation régionale est un signal fort envoyé aux pouvoirs publics : **les hospitaliers avec les syndicats Force Ouvrière ne laisseront pas faire.**



Les EHPAD : un autre parent pauvre



Là aussi, l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) des EHPAD ne permet pas de répondre aux besoins de prise en soins des personnes âgées et les premières économies se font sur les effectifs, qui sont notoirement insuffisants pour s'occuper dignement de nos anciens. Les économies portent aussi sur les besoins essentiels des personnes âgées : nourriture, soins, animation... Le scandale « ORPEA » révélé dans le livre de Victor Castanet le prouve.



Les EHPAD n'ont plus les moyens pour investir et entretenir les bâtiments. Cela entraîne la fermeture d'EHPAD, comme celui de Pré-en-Pail, pour des raisons de sécurité. Nous n'avons pas de doute, cette situation est voulue. Le président du conseil

départemental n'a-t-il pas expliqué à plusieurs reprises qu'il y avait trop d'EHPAD en Mayenne. Avec le GD FO 53, nous exigeons la reconstruction de l'EHPAD de Pré en Pail comme l'a promis le conseil départemental.



En avril 2022, nous avons participé à la conférence sur les EHPAD décidée par les camarades FO SPS des Pays de la Loire et qui a réuni 130 délégués. A la suite, FO a pris l'initiative d'appeler à la grève et à une manifestation régionale avec l'interpro. Plus de 500 manifestants sont venus des 5 départements pour exiger des moyens immédiats.





L'UD FO 53 a été présente à chaque initiative des camarades pour défendre les EHPAD.

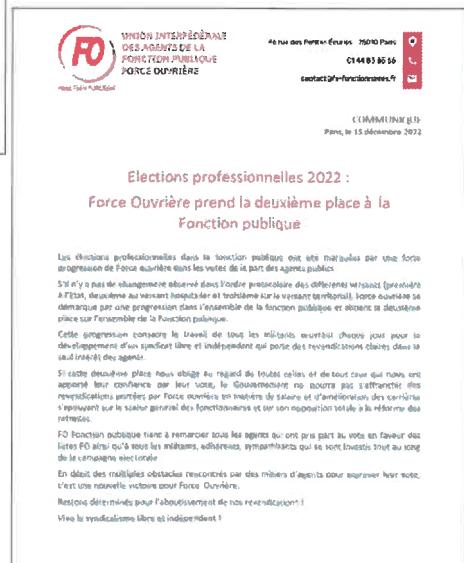
Nous sommes tous des vieux en devenir, alors nous devons tous être à l'offensive sur la question des EHPAD.

Nous ne lâcherons rien pour obtenir les moyens indispensables, pour les conditions de travail de nos collègues et pour les conditions de vie des résidents.

Face aux réponses apportées par l'ARS sur les sujets de la santé, face à la volonté affichée par le nouveau Premier Ministre Lecornu de ne pas rompre avec l'austérité, (n'a-t-il pas dit dans la presse : « *il y a des problèmes de finances publiques parce qu'on a décidé de mettre beaucoup d'argent dans l'hôpital...* »), il ne reste que la grève, sa reconduction et le blocage pour faire aboutir les revendications, pas seulement pour l'hôpital public, mais pour nos services publics.

Elections dans la fonction publique 2022

Le 5 octobre 2022, l'UD FO 53 avec l'UIAFO FO 53 a réuni plus de 100 camarades lors d'un meeting pour faire le point sur l'élection et sa préparation en présence de Patricia Drevon, secrétaire confédérale.



L'UD a aussi financé une campagne de propagande à la radio.

Nous ne pouvons que nous féliciter des résultats des élections professionnelles dans la fonction publique en général.

FO a conforté sa place et progressé dans de nombreux secteurs dans le département. Cela est dû à la mobilisation acharnée des camarades, pas seulement le jour des élections, mais bien à tout moment pour défendre les agents.

- 💡 Hospitaliers : plus de 71% de représentativité.
- 💡 Education nationale : FO est désormais la 2^{ème} organisation en Mayenne (à seulement 32 voix du 1^{er}) ;
- 💡 Ville de Laval : FO est passé en tête. A l'agglomération : FO, en progression, est 2^{ème}.
- 💡 Etc...

Les agents ont clairement choisi la voie des revendications, pour l'augmentation des salaires, pour la défense du statut, pour la création des postes, pour des conditions de travail décentes.



5 - Développement syndical

Le développement de l'union départementale passe par l'implantation de nouveaux syndicats privés ou publics. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons construire le rapport de force nécessaire pour gagner sur nos revendications.

Nos actions pour essayer de s'implanter sont constantes.

L'UD FO 53 a participé à de nombreuses négociations de protocoles préélectoraux. Une UD comme la nôtre n'a pas de permanent, aucun camarade dispose de décharge donnée par des fédérations. Nous remercions les camarades qui donnent leur temps pour aller négocier les PAP.



Quelque fois, nous arrivons à déposer des listes, comme dernièrement chez Actual.

Nous devons aussi accompagner nos nouvelles implantations. Et nous devons aussi être très attentifs aux fragilités de certains syndicats. Quelque fois, le départ d'un seul camarade met en difficulté toute la structure. La relève doit être préparée.

L'UD FO 53 reste présente pour aider tous les syndicats.

Le développement de notre UD passe aussi par notre capacité à réussir des élections et répondre aux exigences de la représentativité introduites depuis la loi du 20 août 2008.

Notre représentativité nous permet d'obtenir un certain nombre de sièges à des instances (conseil de la CPAM, CAF, Prud'hommes, CESER...) où nous portons nos revendications.



La représentativité se calcule avec :

 **Les élections fonction publique** (voir chapitre défense des services publics)

Notre représentativité dans la fonction publique a globalement progressé.



Les élections TPE

La participation à ces élections se réduit de plus en plus tant au niveau national que départemental (4,02 % en 2024 contre 5,65 % en 2021). Avec ce très faible taux de participation se pose la question de la légitimité et l'intérêt de ces élections. Malgré la mobilisation des camarades, nous n'avons pas réussi à maintenir notre deuxième place dans le département obtenu en 2021. Nous avons récupéré la 4^{ème} place à 2 voix près de la 3^{ème} place occupée par l'UNSA.



Les élections aux chambres d'agriculture

Les élections se sont déroulées en janvier 2025. Là aussi, l'UD remercie les camarades qui se sont impliqués en particulier pour trouver des candidats.

Notre représentativité pour le collège 3A est de 9,13 % (salariés de l'agriculture, exploitations agricoles) et pour le collège 3B est de 13,37 % (salariés entreprises)

Nous devrons faire mieux aux prochaines échéances. Notre département compte beaucoup de salariés dans le secteur de l'agriculture. Il doit faire partie de nos priorités.



Les élections professionnelles au Comité Social et Economique (CSE)

Jusqu'au début 2024, des nombreuses élections professionnelles ont eu lieu. Une des spécificités de notre département est la présence d'un très grand nombre de petites entreprises. Il y a peu de très grosses industries. Les salariés n'osent pas s'investir dans les PME. Dans de très et trop nombreuses entreprises mayennaises, il n'y a aucune représentation du personnel. Les patrons vont chercher la CFTC qui offre ses services dans de plus en plus d'entreprises pour contrer les organisations syndicales revendicatives.

Dans le département (comme au niveau national), FO accuse une légère baisse de notre représentativité dans le secteur privé. Cette baisse est essentiellement due à l'élection TPE.



Nous sommes passés de 17,2 % en 2021 à 16,8 % en 2025. Nous avons perdu 70 voix dont 56 aux élections TPE.

En dehors de la baisse de participation en particulier dans les entreprises où nous sommes

présents, ces résultats sont le reflet de l'insuffisance d'implantation dans les grandes entreprises mayennaises.

Nous sommes aussi victimes de changement de périmètre des entreprises. Certaines élections se déroulent maintenant au niveau du groupe et non plus au niveau de l'établissement. Les voix obtenues par FO sont donc comptabilisées dans le département du siège social (exemple : Lyréco).

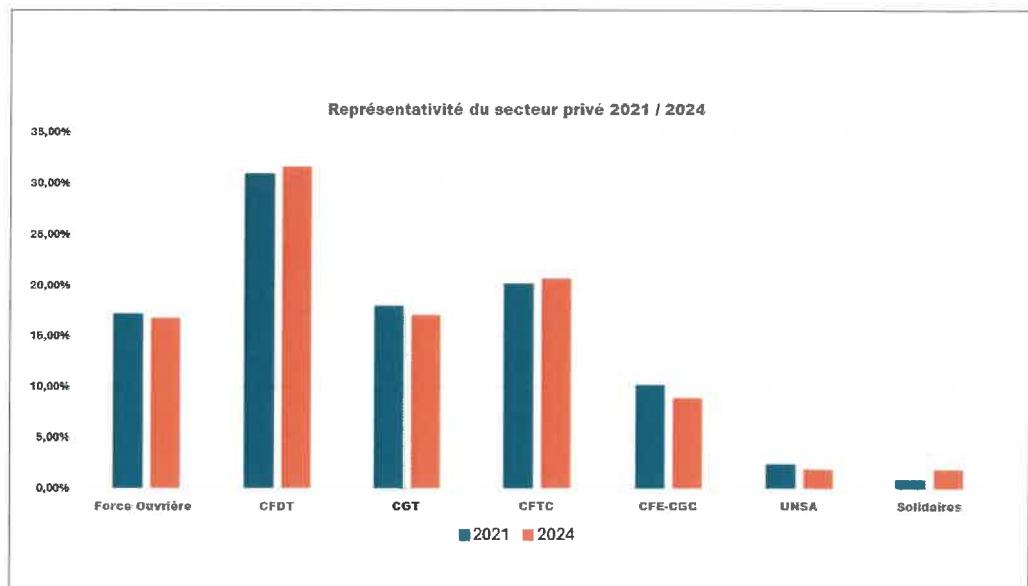
Là où FO est présent, nous faisons la plupart du temps de bons résultats. La priorité doit être donc le maintien de nos implantations et la création de nouvelles.

Alors que nous sommes bien souvent le plus présents dans les médias, que nous sommes les « leaders » sur les mobilisations intersyndicales, nous avons dû mal à transformer notre notoriété en résultats dans les urnes du secteur public.

Après avoir augmenté les adhésions jusqu'en 2023, nous accusons une légère baisse depuis 2024 dans le privé et le public.

L'union départementale a organisé une campagne de propagande radio en dehors des temps forts des élections.

Le développement de notre organisation doit être le rôle de chacun d'entre nous.



B. Rapport financier du trésorier

Mandat 2021-2024



La loi du 20 août 2018 sur la représentativité syndicale, a introduit des obligations de transparence financière pour les organisations syndicales et professionnelles. L'objectif principal est de renforcer leur représentativité en exigeant une gestion financière rigoureuse et accessible au public. Ainsi les bilans financiers doivent être validés par la Commission Exécutive et la Commission de Contrôle des Comptes de l'Union Départementale avant d'être déposés auprès de la DDETS-PP de la Mayenne (anciennement DIRECCTE).

Cette mesure permet à tout citoyen d'accéder gratuitement et librement aux comptes, garantissant ainsi la transparence nécessaire à leur rôle d'acteurs sociaux.

Ce rapport ne présente qu'une synthèse des bilans financiers pour la mandature 2021-2024. L'exercice 2025 n'étant pas encore clos, il ne peut pas être inclus. Tous les détails ont été présentés chaque année.

Néanmoins, en raison des élections et de la possibilité de changement de Bureau, un contrôle des pièces comptables comparées aux relevés de banque a eu lieu le 13 novembre 2025 pour les écritures allant du 01 janvier au 30 octobre 2025. Ce contrôle ne donne pas lieu à une mise aux voix, puisque la comptabilité ne peut être arrêtée qu'au 31 décembre. Lorsque je parle de pièces comptables, nous ne devons plus fournir de documents qui ne sont pas acceptés par les services de l'état, une facture reçue ou émise à des règles de remplissage qui doivent être respectées. Ce qui est exigé pour les entreprises l'est également pour les syndicats, association et globalement toutes les comptabilités

Le bilan comptable fait apparaître la situation suivante :

Selon les comptes de résultat 2021 à 2024

	Dépenses	Recettes	Excédent / déficit
2021	95 372 €	87 678 €	- 7 694 €
2022	89 294 €	106 511 €	17 217 €
2023	104 300 €	113 027 €	8 727 €
2024	100 037 €	113 896 €	13 860 €
Totaux :	389 003 €	421 112 €	
Résultat global du mandat 2021 à 2024, excédentaire :			32 109 €

Le tableau montre un résultat positif du total des différents exercices financiers qui ont eu lieu lors de la mandature. La situation comptable est saine et sans dettes. L'excédent reste en trésorerie, ne pouvant plus être provisionné pour des événements futurs.

Une réforme du plan comptable des syndicats et associations professionnelles est principalement le fruit du règlement ANC n°2020-05, homologué par un arrêté du 29 décembre 2020.

Ce règlement a pour but d'adapter les règles comptables générales au secteur non lucratif, en particulier aux syndicats, pour améliorer la transparence et la comparabilité des comptes.

Ce nouveau plan comptable est un outil de pilotage et de contrôle.

Voici quelques-unes de ses principales modifications :

- Adaptation du vocabulaire** : les termes des entreprises ont été remplacés par des appellations plus adaptées au secteur syndical, comme les "fonds associatifs" et l'"excédent" ou "déficit" de l'exercice.

- **Comptabilisation des contributions volontaires** : incluant les dons en nature (locaux, matériels), les bénévoles et les mises à disposition de personnel.
- **Rationalisation des classes de comptes** : le plan de comptes est réorganisé pour mieux refléter la nature des opérations syndicales.

Cette réorganisation permet de mettre en face à face les dépenses et les recettes d'un même sujet, c'est à dire que l'on peut dire ce que nous coûtent par exemple la formation, mais ce qu'elle rapporte aussi, permettant d'évaluer l'excédent ou le déficit, point par point.

L'introduction des immobilisations obligeant à comptabiliser une dépense sur plusieurs années gonfle le résultat excédentaire. En effet, les achats réalisés pour notre déménagement ne créaient pas de dépenses sur l'année concernée soit 2023, mais sera comptabilisée en charge sur 3, 5 ou 10 ans selon l'achat. En revanche, la valeur, « sonnante et trébuchante », est bien en moins de nos comptes bancaires. Il faut donc bien faire attention à ne pas confondre valeur comptable et trésorerie.

En plus d'une situation comptable saine, nous avons une trésorerie équilibrée qui nous permet des investissements réguliers comme le développement des salles de réunions nous facilitant la réalisation de présentations informatisées ou de visioconférences dans les deux salles à la fois. Ces achats ont été effectués à la demande des Syndicats utilisateurs des locaux.

Nous avons aussi la possibilité d'épauler les Syndicats pour l'organisation des manifestations et en particulier de la location des cars pour les manifestations à Paris ou à Nantes par exemple et de renouveler sans cesse le matériel des manifestations comme une sono neuve, des gilets, des drapeaux... Sans oublier notre congrès que l'UD peut prendre en charge sans demander de participation aux camarades.

Depuis 2018, les salaires et déclarations sociales sont gérés par un cabinet d'expertise comptable, la société EXCO afin de nous assurer de l'expertise de la réalisation des différents documents et des règlements s'y rapportant.

L'indépendance des syndicats est un critère légal de leur représentativité en France, et leurs cotisations d'adhérents en sont un pilier essentiel. En théorie, un financement qui dépend fortement des cotisations des membres garantit que le syndicat est redevable à ses adhérents, et non à d'autres entités comme l'État ou les employeurs, préservant ainsi sa liberté d'action et sa légitimité.

Bien que la valeur des cotisations reste une part importante dans nos recettes, nous dépendons des subventions, comme celle de fonctionnement de la confédération. Augmenter la syndicalisation c'est aussi assurer une plus grande indépendance de l'UD. Il faut donc augmenter les adhésions et gagner en représentativité.

L'adhésion au syndicat doit être totale et inconditionnelle. Une adhésion annuelle inclut 12 cotisations mensuelles, sauf exception peut-être du prorata temporis.

L'accès à l'information et à l'accompagnement syndical n'est pas proportionnel au nombre de cotisations versées. En souscrivant une adhésion complète, vous renforcez l'autonomie de votre Union Départementale et soutenez l'ensemble des structures de Force Ouvrière : votre syndicat de base, votre Fédération, l'Union Départementale FO de la Mayenne, les Unions Nationales et la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Alain GILARDI
Trésorier

C - Association FORCE OUVRIERE Consommateurs de la Mayenne AFOC 53

L'AFOC 53 est une association départementale de défense des consommateurs rattachée à l'AFOC nationale. Tous les syndiqués FO y sont adhérents.

Depuis quelques années, l'AFOC s'est ouverte aux non-syndiqués moyennant une cotisation individuelle et permettant ainsi à l'association d'obtenir l'agrément de l'état en matière de reconnaissance de notre qualité d'organisation représentative des consommateurs.

L'AFOC 53 est dotée de statuts départementaux en concordance avec les statuts nationaux ainsi que d'un conseil d'administration et d'un bureau renouvelés tous les 3 ans. Le dernier renouvellement du bureau a eu lieu lors de l'assemblé générale du 27 septembre 2024.

Le bureau Président

Cyriaque Maillard

Vice-Présidente

Laurence Chartier-Gasnier

Trésorier

Gérard Goupil

Trésorier-adjoint

Albert Blanchet

Secrétaire générale

Andrée Périnet

L'AFOC 53 s'efforce de conseiller ses adhérents sur des litiges dans le domaine de la consommation et aussi du logement.

L'AFOC 53 siège dans différentes instances départementales pour représenter les consommateurs comme :

- Commission Départementale de Conciliation (CDC)
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)

INFORMER

L'AFOC met à la disposition des consommateurs un site internet, www.afoc.net, leur permettant de découvrir l'association, de s'informer sur l'actualité de la consommation et de s'orienter dans leurs recherches. L'AFOC édite des ouvrages comme « Le Guide du logement social » ou « Le Guide du consommateur » ainsi que divers documents d'information. L'AFOC publie enfin un bulletin d'informations bimestriel « Les Cahiers de l'AFOC » et participe à la réalisation d'émissions TV, « Consomag », visant la protection des consommateurs.

REPRÉSENTER LES CONSOMMATEURS

L'AFOC, association agréée par les pouvoirs publics, défend les intérêts des consommateurs et les représente dans les principales instances de conciliation face aux professionnels et aux administrations, qu'elles soient transversales (Conseil National de la Consommation, organismes certificateurs des signes de qualité, etc.) ou sectorielles (Comité Consultatif du Secteur Financier, commissions départementales de surendettement, etc.). L'AFOC dialogue aussi en direct avec les entreprises privées des différents secteurs et les grandes entreprises du secteur public (La Poste, EDF, GDF-Suez, SNCF, etc.).

CONSEILLER

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation : téléphonie, automobile, banques, démarchage... En outre, l'AFOC est agréée pour agir en justice afin d'y défendre l'intérêt collectif des consommateurs.

DÉFENDRE LES LOCATAIRES

Dans le domaine du logement, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires représentative à la Commission Nationale de Conciliation. Elle est également présente au niveau local dans les commissions départementales de conciliation ainsi que dans les conseils d'administration et les conseils de conciliation locative des organismes HLM.



- Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC)
- Commission locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (Commission T3P)
- Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

L'AFOC 53 est représentée chez les deux principaux bailleurs sociaux Mayenne Habitat et Méduane Habitat.

L'AFOC 53 recherche des candidats pour les futures élections HLM prévues fin 2026.

Nous remercions grandement notre camarade, Andrée Périnet, qui gère de nombreux dossiers lors de ses permanences.

Pour joindre l'AFOC 53, n'hésitez pas à contacter son président :

Cyriaque Maillard

① 06-15-35-90-58

@ cyriaquemaillard@gmail.com

D. Juridique

L'activité juridique repose sur l'engagement des militants : permanences juridiques, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, conseillers prud'hommes.

Les permanences juridiques sont assurées par des camarades bénévoles.



Janine Denou et Lucienne Latron, après de très nombreuses années, ont décidé de raccrocher et de profiter pleinement de leurs retraites. L'UD FO 53 les remercie pour toutes ces années de présence.

Des camarades ont pris le relai : Philippe Davoust et Cyriaque Maillard.

Leur rôle est d'informer les salariés, les accompagner et les orienter.

Le service juridique de l'UD FO n'est pas un cabinet d'avocat. Il est composé de militants attachés à la défense des droits des travailleurs. Les permanences juridiques sont assurées un mardi sur 2 (semaine paire) de 14H à 17H, ou sur rendez-vous.

Les **conseillers du salarié** accompagnent les salariés dans le cadre des entretiens préalables à un licenciement ou pour les ruptures conventionnelles.

CONSEILLERS DU SALARIE

GILARDI Alain
KICI Karim
LARDEUX Sébastien
LEGROS Christophe
MAILLARD Cyriaque
QUINTON Cyriaque

Nos **défenseurs syndicaux** sont en nombre limité. Devant

la complexification des dossiers et le manque de disponibilité, il nous arrive d'orienter les salariés vers un avocat quand le passage aux prud'hommes est indispensable. Néanmoins, nos défenseurs syndicaux ont assumé plusieurs dossiers aux prud'hommes.

Nous avons actuellement 3 **conseillers prud'hommes**. Ils participent régulièrement aux formations pour se perfectionner. Nous sommes présents dans les sections industrie, commerce et activités diverses.

DEFENSEURS SYNDIC AUX

DAVOUST Philippe
DELEPINE Alain
GILARDI Alain
MAILLARD Cyriaque
QUINTON Arnault

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

INDUSTRIE	DAVOUST Philippe
COMMERCE	LEROY Pierrette
ACTIVITES DIVERSES	BERTHEL Laëtitia

L'UD FO 53 réunit régulièrement sa commission juridique pour faire le point sur l'actualité et les dossiers en cours.

E - Formation syndicale

La formation et l'éducation syndicales sont une priorité pour notre organisation. Former des adhérents pour en faire des militants éclairés, former aussi et en permanence des militants actifs, c'est permettre à chacun d'être un acteur de l'organisation. Plus largement, il s'agit aussi de respecter et faire respecter nos valeurs de démocratie et de liberté syndicales.

Se former c'est militer !



Les stages organisés par le Centre de Formation de Militants Syndicalistes (CFMS) à l'union départementale sont les outils indispensables de connaissance de nos adhérents. Ils permettent de renforcer les camarades pour bien militer face au patronat.

Entre 2021 et 2025, **227 camarades** ont été formés par le CFMS à l'union départementale, sans compter les stages des conseillers prud'homaux, des défenseurs syndicaux, des administrateurs des organismes de sécurité sociale, etc...

Nous invitons les camarades à ne pas hésiter à s'inscrire, mais aussi à nous remonter les besoins pour l'organisation d'un plan de formation adapté.



2022	DATE	INTITULE	NOMBRE DE STAGIAIRES
	31/01 au 04/02	FO 1 ^{er} niveau	16
	28/02 au 04/03	Santé, sécurité et conditions de travail	9
	23/05 au 25/05	Fonctionnement et outils du syndicat	11
	21/06 au 23/06	Communication orale	13
	05/09 au 09/09	FO 1 ^{er} niveau	14
	08/11 au 10/11	Connaître ses droits	12

2023	DATE	INTITULE	NOMBRE DE STAGIAIRES
	30/01 au 03/02	FO 1 ^{er} niveau	18
	05/06 au 09/06	Fonctionnement et communication du syndicat	11
	16/10 au 20/10	FO 1 ^{er} niveau	15

2024	DATE	INTITULE	NOMBRE DE STAGIAIRES
	11/03 au 15/03	FO 1 ^{er} niveau	18
	17/06 au 21/06	Comité Social et Economique	12
	30/09 au 04/10	FO 1 ^{er} niveau	16
	19/11 au 21/11	Savoir négocier	12

2025	DATE	INTITULE	NOMBRE DE STAGIAIRES
	24/02 au 28/02	FO 1 ^{er} niveau	11
	16/06 au 20/06	Fonctionnement et communication du syndicat	13
	15/09 au 19/09	FO 1 ^{er} niveau	13
	30/09 au 02/10	Connaître ses droits	13



En 2023, 2024 et 2025, l'UD FO 53, en collaboration avec la CARSAT, a organisé **8 sessions de formation « hygiène et Sécurité »**. Elles ont été animées par le camarade Cyriaque Maillard (UD) avec des intervenants de la CARSAT, de CAP Emploi, etc...

F - Représentations de l'UD FO 53

ADMINISTRATEURS ORGANISMES SOCIAUX

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CAF de la Mayenne	PRUVOST Sabine NAY Frédérique	LEBIGOT Maxime QUINTON Arnault
CPAM de la Mayenne	GESSINN Patrick MAILLARD Cyriaque	CREN Brigitte LARDEUX Sébastien
URSSAF Pays de la Loire	CAILLETEAU Bruno (44) MILON Fabien (44)	KALKA Frédéric LISBOA Paulette (72)
CARSAT	MAILLARD Cyriaque	

ASSESSEUR TITULAIRE POLE SOCIAL DU TGI

LASSALLE Chantal

CONSEIL ADMINISTRATION HLM (AU TITRE DE L'AFOC)

MAYENNE HABITAT	MEDUANE HABITAT
PELLETIER Stéphane	DESCHAMPS Lydie

CONSEIL ADMINISTRATION ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION EN AGRICULTURE EN MAYENNE (ADEFA)

Titulaire	Suppléant
QUINTON Arnault	MAILLARD Cyriaque

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL (CESER)

PELARD Eric

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE)

LASSALLE Chantal

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) (AU TITRE DE L'AFOC)

CHARTIER-GASNIER Laurence
MAILLARD Cyriaque

COMITE DE PILOTAGE DU FONDS MUTUALISE DEPARTEMENTAL DE REVITALISATION

LARDEUX Sébastien

 **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants	MOUSSAY Michel	REBILLARD Jocelyne
Représentants des organismes et professionnels en faveur des personnes âgées	NAY Frédérique	MARIE Frédéric
Représentants des organismes et professionnels en faveur des personnes handicapées	COMTE-BRUZI Mathieu	LARDEUX Sébastien

 **COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)**

COMTE-BRUZI Mathieu

 **SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE (SATM)**

CONSEIL ADMINISTRATION

LASSALLE Chantal - MAILLARD Cyriaque

COMMISION DE CONTROLE

PRUVOST Sabine- MAILLARD Cyriaque

 **MISSION LOCALE 53 (ASSEMBLEE GENERALE)**

LARDEUX Sébastien

 **OBSERVATOIRE D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NEGOCIATION DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**

Titulaire	Suppléant
LARDEUX Sébastien	DAVOUST Philippe

G. Instances de l'UD FO 53 élues lors du congrès du 19/11/2021



COMMISSION EXECUTIVE

BEGHIN Xavier	HOPITAL EVRON
BORDERE Jean-Marc	URSSAF
BRAULT Christophe	SOCOPA
CHUDEAU Frédéric	JOINT FRANCAIS
COTON Linda	EURO TVS
COURTIN Christophe	WILO
DAVOUST Philippe	CIRAL
DELEPINE Alain	SOTIWEL
DIEPPEDALLE Bruno	AFPA
GAUDIN Stève	SNUDI
GAYSSOT Frédéric	SNUDI
GILARDI Alain	ISOLES
GRANDET Pascal	SNUDI Retraité
GRASLAND Samuel	OSDD
HUARD Mickaël	TERRITORIAUX LAVAL
KALKA Frédéric	POLICE Retraité
LANDAIS Louis	FO COM POSTE
LARDEUX Sébastien	CHNM
LASSALLE Chantal	CPAM Retraitée
LEBIGOT Maxime	HOPITAL LAVAL
LE GOFF Guillaume	DGFIP 53
LEGROS Christophe	VALEO
LELIEVRE Brigitte	CAF
LEMONNIER Annie	MUNICIPAUX LAVAL
LERAY Céline	CPAM
MAILLARD Cyriaque	SOCOPA
MARIE Frédéric	HOPITAL LAVAL
MOUSSAY Michel	UDR
NAY Frédérique	POLE MEDICO SOCIAL
NEVEU Sylvain	LYRECO
ORAIN Fabien	SNUDI
PELARD Eric	CARSAT Retraité
ROUE Yann	GD SVES PUBLICS
SAVENEAU Nathalie	ADM
THENET Gilles	SNFOLC

BUREAU

Secrétaire Général

LARDEUX Sébastien

Secrétaire Général Adjoint

DAVOUST Philippe
LASSALLE Chantal

Trésorier Général

GILARDI Alain

Trésorier Adjoint

BEGHIN Xavier

Membres

COTON Linda
GRANDET Pascal
HUARD Mickaël
LEMONNIER Annie
MAILLARD Cyriaque
MARIÉ Frédéric
NAY Frédérique
PELARD Eric
ROUE Yann

COMMISSION DES CONFLITS

HAMONIC Jean
QUINTON Arnault
REVEILLE Loïc

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER DES COMPTES

CHARTIER-GASNIER Laurence
ELUARD Loïc
LAURENT Jacqueline
REBILLARD Sophie



H - Participation des membres de la commission exécutive

	2021		2022				2023				2024				2025				TAUX PARTICIPATION
	6/12	28/3	23/5	28/9	12/12	27/2	4/4	13/6	28/9	4/12	25/3	10/6	30/9	25/11	10/3	16/6	3/9		
Begin X	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	95%	
Bordère JM	P	E	E	P	E	P	P	A	E	P	E	P	E	E	P	E	P	47%	
Brault C	P	P	E	P	E	P	A	P	E	P	E	E	P	P	P	P	P	65%	
Chudeau F	E	E	E	P	E	A	A	P	P	E	P	A	A	P	A	A	A	29%	
Coton L	P	P	E	E	P	E	A	P	P	A	DEMISSIONNAIRE								
Courtin C	P	P	E	P	A	P	A	E	P	P	A	P	P	A	P	E	P	59%	
Davoust P	P	P	P	E	E	P	P	E	P	E	P	P	E	P	E	P	P	65%	
Delépine A	E	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	88%	
Dieppedalle B	P	P	E	E	E	A	A	A	A	E	DEMISSIONNAIRE								
Gaudin S	E	P	P	P	E	P	E	P	E	P	P	P	P	E	P	E	P	65%	
Gayssot F	P	E	E	P	P	E	P	E	E	P	P	P	P	P	P	E	P	65%	
Gilardi A	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	88%	
Grandet P	P	P	P	P	P	P	P	A	E	P	P	P	E	P	P	P	P	82%	
Grasland S	P	P	E	P	E	P	A	A	A	P	E	P	P	P	E	A	P	53%	
Huard M	E	P	P	P	P	E	E	E	P	P	P	P	A	P	P	P	P	71%	
Kalka F	P	P	P	P	P	P	A	P	E	A	E	P	P	P	P	A	P	71%	
Landais L	P	E	P	E	E	P	A	E	E	A	P	E	A	A	A	A	A	24%	
Lardeux S	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	
Lassalle C	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	88%	
Lebigot M	P	P	P	E	E	P	E	P	E	P	E	A	P	E	E	P	P	53%	
Legoff G	A	P	P	P	P	P	A	P	E	P	P	P	A	P	P	A	A	65%	
Legros C	P	P	P	P	E	A	A	P	P	A	E	E	P	P	E	A	E	47%	
Lelievre B	P	E	E	A	E	P	E	E	E	E	A	P	E	P	P	P	E	35%	
Lemonnier A	P	P	P	P	P	P	P	E	P	E	P	E	P	P	P	E	E	65%	
Leray C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	95%	
Maillard C	P	P	P	E	P	P	A	P	P	P	A	P	P	P	P	A	P	76%	
Marié F	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	95%	
Moussay M	E	E	P	P	E	P	E	E	P	P	P	E	A	P	E	E	E	41%	
Nay F	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	95%	
Neveux S	P	E	E	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	6%	
Orain F	P	E	P	P	E	P	E	E	A	P	P	P	P	P	E	E	P	59%	
Pelard E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	
Roué Y	P	P	P	P	P	P	E	A	E	A	P	P	A	A	P	A	P	59%	
Saveneau N	P	A	E	E	A	P	E	P	E	E	E	E	A	E	E	E	A	18%	
Thénet G	P	P	P	P	E	P	E	E	P	E	P	P	P	P	P	E	P	71%	



Membres du bureau de l'UD

I - Statuts

- **Modifiés par les congrès des 16/04/77, 13/10/79, 16/10/82, 19/11/85, 5/11/88, 18/01/92, 20/10/01, 23/11/13, 19/11/2021**

Art 1

Il est fondé entre tous les syndicats FORCE OUVRIÈRE du département de la MAYENNE une Association qui prend pour titre :

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE LA MAYENNE

L'Union Départementale, appelée aussi UD-FO 53 dans les présents statuts, et régie par eux, est adhérente à la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE, elle-même adhérente à la Confédération Internationale des Syndicats Libres.

Aucune disposition de ses statuts ne peut entrer en contradiction avec ceux de la confédération CGT-FO.

L'UD-FO 53 a pour but de mettre en commun les forces des syndicats qui la composent afin de défendre les intérêts communs, individuels et collectifs, des salariés. Elle s'inspire dans son action, des principes essentiels de base du syndicalisme contenus dans la Charte d'AMIENS, c'est-à-dire :« *Le Mouvement syndical groupe, en dehors de toute école politique, ou philosophique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.* »

Cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs dressés contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, à la classe capitaliste et à l'État.

Art 2

Le siège social est fixé à la date des présents statuts au 10 rue du Docteur Ferron, 53000 LAVAL. Il peut être transféré par le bureau après accord de la Commission Exécutive. La durée de l'Union Départementale est illimitée.

ADHÉSION A L'UD-FO 53

Art 3

Chaque syndicat est admis à l'UD-FO 53 après avis du bureau dans l'attente de la validation définitive par la Commission Exécutive la plus proche.

Conformément à l'article 4 des statuts confédéraux,

« *Nul syndicat ne peut se réclamer de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière s'il n'est pas adhérent à sa Fédération Nationale et à son Union Départementale. Les Fédérations ou les Unions ne pourront admettre ou conserver dans leur sein les syndicats ne remplissant pas cette double obligation.* »

Pour être admis dans l'UD-FO 53, tout syndicat devra :

- être régulièrement constitué en accord avec les statuts confédéraux,

- être composé exclusivement de salariés : sont considérés comme salariés, tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, quelle que soit la fonction qu'occupent ces salariés, ainsi que ceux qui ont cessé momentanément ou définitivement l'exercice de leurs fonctions ou de leur profession (chômeurs, retraités et pré-retraités).
- et déposer un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive avec la composition du bureau contenant noms et adresses postales et mails de ses membres.

En cas de non-validation de l'adhésion d'un syndicat par la Commission Exécutive, la question sera portée à l'ordre du jour du congrès suivant immédiatement, par un rapport de la commission des conflits.

Chaque syndicat doit informer l'UD-FO 53 des modifications de ses instances dans le mois qui suit cette modification et lui communiquer les noms, prénoms et adresses postales et mails de ses nouveaux responsables.

DÉMOCRATIE ET INDÉPENDANCE

Art 4

Tout syndicat adhérant à l'UD-FO 53 conserve son entière autonomie en ce qui concerne sa gestion intérieure et sa propre action revendicative, dans la limite de l'indépendance absolue à l'endroit du gouvernement, des exécutifs locaux, du patronat et des partis politiques.

Il ne pourra être reconnu responsable des actes de gestion et d'administration de l'Union Départementale.

La liberté de parole est assurée à tout syndicat adhérent, et à chacun de ses membres, dans les assemblées auxquelles il participe.

Art 5

Conformément à la Charte du syndicalisme, chaque adhérent conserve le droit d'appartenir à un parti politique et d'y militer.

Nul ne peut cependant se prévaloir de son appartenance, de sa fonction syndicale, ou de tout mandat détenu au titre de l'organisation syndicale (administrateur d'organismes de sécurité sociale, conseiller des Prud'hommes...), dans un acte politique ou électoral quelconque.

CONGRÈS

Art 6

Le congrès ordinaire réunit tous les 4 ans les délégués des différents syndicats composant l'UD-FO 53 afin de tirer le bilan de la période précédente et de fixer les orientations de la période suivante.

Un congrès extraordinaire peut se tenir entre 2 congrès ordinaires, à la demande du bureau, validée par la commission exécutive, ou à la demande de la moitié, au moins, des voix de l'ensemble des syndicats. Ce nombre de voix est apprécié selon le tableau de l'art 8.

Tout syndicat régulièrement affilié à l'UD-FO 53 peut constituer sa délégation pour participer au congrès. Cependant, chaque syndicat n'a qu'un mandataire habilité à voter pour le syndicat.

Tout participant au congrès peut néanmoins s'exprimer à la tribune conformément aux dispositions et à l'ordre du jour rappelés par le président de séance à l'ouverture des travaux.

Art 7

C'est la commission exécutive qui décide de la tenue et de la convocation du congrès. Le bureau, agissant suivant les directives de la commission exécutive et sous son contrôle, dresse le rapport moral et financier qui sont adressés à tous les syndicats DEUX MOIS avant la date du congrès avec l'ordre du jour.

Les suggestions auxquelles cette communication donnerait lieu doivent parvenir au bureau 15 JOURS au moins avant l'ouverture du congrès.

L'ordre du jour modifié ou complété en fonction des suggestions des syndicats parvenues en temps utile, devient alors définitif. Les questions y figurant fixent la limite des travaux assignés au congrès.

Les syndicats peuvent prendre part aux délibérations du congrès s'ils sont adhérents depuis trois mois (la date consignée sur le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive faisant foi) et à jour de leurs cotisations à l'ouverture du congrès.

Art 8

Pour chacun des votes émis pendant le congrès, que ce soit l'élection de la Commission Exécutive ou toute expression sur des rapports, textes, orientations ou tout autre demande, chaque délégué mandataire dispose d'un nombre de voix basé sur le nombre de timbres dûment réglés par le syndicat à l'UD-FO 53 pour l'année N-1 (année civile précédant l'année du congrès) et déterminé de la façon suivante :

1 voix	Jusqu'à 100 timbres
2 voix	de 101 à 200 timbres
3 voix	de 201 à 300 timbres
4 voix	de 301 à 400 timbres
5 voix	de 401 à 500 timbres
6 voix	de 501 à 600 timbres
7 voix	de 601 à 750 timbres
8 voix	de 751 à 1000 timbres
9 voix	de 1001 à 1500 timbres
10 voix	de 1501 à 2000 timbres
11 voix	de 2001 à 3000 timbres
1 voix supplémentaire par milliers de timbres	

Art 9

Un syndicat dans l'impossibilité de participer au congrès peut confier ses voix à un syndicat présent. C'est le délégué mandataire du syndicat présent qui votera pour le syndicat absent. Un même délégué mandataire ne pourra voter que pour 4 autres syndicats, en plus de sa propre organisation.

Art 10

Avant l'ouverture du congrès, une commission de vérification des mandats, d'au moins 3 membres désignés par la Commission Exécutive, vérifie le nombre de voix attribuées à chaque syndicat. Un représentant de cette commission rend compte au congrès à l'ouverture des travaux.

Art 11

Le congrès se prononce obligatoirement sur :

- le rapport moral et d'activités
- le rapport financier

Le congrès élit :

- la commission exécutive
- la commission des conflits
- les commissaires aux comptes

Il peut également statuer, avec l'accord du président de séance, sur toute proposition d'un ou de plusieurs syndicats, dans le respect du bon déroulement de ses travaux.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Art 12

Entre 2 congrès, l'UD-FO 53 est administrée par une commission exécutive (CE) chargée de veiller au strict respect des statuts.

Les membres de la CE sont élus pour une période de 4 ans et sont rééligibles.

Les candidatures à la commission exécutive doivent être présentées par un ou plusieurs syndicats affiliés 15 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du congrès.

Art 13

La Commission Exécutive est composée d'au moins 25 membres.

Son nombre ne peut toutefois excéder 35 membres.

C'est le président de séance qui propose, à l'ouverture du congrès, le nombre de membres composant la CE.

Les candidats sont classés par ordre, selon leur nombre de voix.

Sont élus membres titulaires les premiers, selon le nombre de membres arrêté par le congrès.

Les suivants sont élus membres suppléants.

En cas de vacances ou de démissions au cours du mandat, il sera fait appel au premier membre suppléant suivant dans l'ordre des voix obtenues qui deviendra donc membre titulaire.

Et ainsi de suite.

Art 14

La commission exécutive se réunit au moins une fois par trimestre et extraordinairement chaque fois que le bureau en aura décidé.

C'est sous son contrôle que s'exerce l'activité de l'Union Départementale.

Elle peut suspendre de ses droits et avantages tout syndicat qui cessera de remplir ses obligations.

Elle a plein pouvoir pour admettre et rejeter la demande en affiliation d'un syndicat.

Elle doit également poursuivre la réalisation du programme de l'Union Départementale et l'application des décisions prises par le congrès.

Elle nomme autant de commissions qu'elle juge nécessaire à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées.

Elle peut inviter les représentants des syndicats et les secrétaires d'Union Locale à participer, avec voix consultative, à ses débats.

Art 15

La CE ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres plus un sont présents. Dans le cas contraire, une nouvelle CE est immédiatement convoquée pour se tenir entre 14 et 21 jours après. Cette nouvelle CE peut statuer, émettre tout vote et prendre toutes dispositions utiles, quel que soit le nombre de ses participants.

Tout membre de la commission exécutive qui aura trois absences de suite non motivées sera radié de droit.

Art 16

L'UD-FO 53 facilite la création des Unions Locales (UL). Dans ce but, la Commission Exécutive peut décider, sur proposition du bureau, de la création d'une Union Locale. Celle-ci est composée d'au moins 5 syndicats présents sur le périmètre géographique défini par la CE. Les syndicats présents dans ce périmètre sont automatiquement membres de l'UL. Ses membres réunis au cours d'une assemblée générale élisent leur secrétaire d'UL.

Le rôle de l'UL est de faciliter l'action et le développement des syndicats présents sur son périmètre. Son fonctionnement est assuré par l'UD ainsi que par les éventuelles subventions des collectivités locales. Une UL peut participer avec voix consultative, à sa demande ou à la demande du bureau, à une séance de la Commission Exécutive.

La Commission Exécutive peut décider, sur proposition du bureau, de la dissolution d'une UL. En cas de dissolution, le patrimoine lui appartenant sera remis à l'UD-FO53. Cette éventuelle dissolution n'aura aucun impact sur l'existence et le fonctionnement des syndicats qui la compossait.

Art 17

La commission exécutive tient, dès son élection par le congrès, une séance au cours de laquelle elle procède à l'élection de son bureau. Celui-ci est ensuite soumis à la ratification du congrès. En cas d'absence de ratification, la CE est tenue de présenter un nouveau bureau.

LE BUREAU

Art 18

C'est la CE qui décide du nombre total de membres du bureau qui doit être composé de 7 membres minimum, et de 15 maximum, dont

- un(e) secrétaire général(e)
- au moins 2 secrétaires généraux(les) adjoint(e)s
- un(e) trésorier(e)
- un(e) trésorier(e) adjoint(e)

Art 19

Le bureau se réunit régulièrement, aussi souvent que de besoin, et au moins 1 fois par mois. Il attribue les mandats des camarades amenés à représenter l'UD-FO 53 dans les différentes commissions et organismes. Chacun des responsables désignés est comptable du mandat qu'il détient de l'organisation syndicale et rend compte de son exécution devant la commission exécutive.

Le bureau rend compte de ses décisions et de son activité devant la Commission Exécutive.

Art 20

Le secrétaire général et l'ensemble du bureau sont chargés de faire face à tout ce qui constitue l'activité générale de l'Union Départementale par une répartition aussi judicieuse que possible du travail.

La gestion des affaires courantes. Le travail de propagande et de recrutement sont assurés par le bureau agissant sous le contrôle de la commission exécutive.

Le secrétaire général est habilité à représenter l'Union Départementale dans toutes les délibérations, décisions, actions et opérations engagées avec les tiers.

Il est habilité à ester en justice à la demande ou avec l'accord du bureau.

Il peut, en cas de besoin, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un des secrétaires généraux adjoints ou à un quelconque membre du bureau.

Le secrétaire général peut inviter avec l'accord du bureau, un syndiqué dont la présence peut apporter un éclairage opportun aux points traités à l'ordre du jour du bureau ou de la Commission Exécutive.

Art 21

Le trésorier prend en charge les finances de l'Union Départementale et, d'une manière générale, son patrimoine. Il encaisse tous fonds revenant à l'Union Départementale.

Le secrétaire général, le trésorier et un membre désigné par la commission exécutive sont habilités à effectuer séparément tout retrait de fonds, tout ordre de décharge affectant soit un compte bancaire, soit un compte courant postal de l'Union Départementale.

Le trésorier reste responsable de la bonne tenue des livres et du juste équilibre des comptes qui sont soumis à la vérification de la commission de contrôle.

Art 22

La caisse de l'Union Départementale est alimentée entre autres par une cotisation fixée par adhérent et par mois appelée « timbre » et dont le prix est voté chaque année par la commission exécutive.

Les recettes provenant des versements mensuels sont affectées au règlement :

1. des dépenses administratives (permanents, trésoriers, dactylos, frais de bureau, imprimerie : etc..)
2. des cotisations dues à la confédération
3. des frais de congrès
4. des frais d'édition du courrier

Art 23

A l'occasion du congrès ordinaire, le trésorier dresse un rapport financier portant sur l'ensemble de l'exercice considéré dont la période est égale à celle écoulée entre deux congrès.

Ce rapport financier, de même que chacun des éléments qui le constituent est vérifié par la commission de contrôle.

Ce rapport financier est adressé à tous les syndicats en même temps que le rapport moral.

Le trésorier en assure la présentation devant le congrès. Il est, dans cette tâche, assisté du trésorier adjoint. Le secrétaire de la commission de contrôle apporte si besoin sa contribution à cette présentation.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Art 24

Une commission de contrôle financier composée de 4 membres titulaires appelés « commissaires aux comptes » est élue par le congrès. Les commissaires aux comptes sont rééligibles. Pour être recevable, toute candidature doit être soumise par écrit 15 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du congrès.

La commission de contrôle financier a pour attribution de vérifier les livres, la caisse et toutes les pièces comptables, de se rendre compte du mouvement des fonds de l'UD et des UL.

La vérification doit être faite une fois par an. Un procès-verbal résume les observations dans un rapport qui est présenté à la commission exécutive.

Afin de permettre la publication imposée par la loi du 20 août 2008, ces comptes annuels sont soumis à l'approbation de la commission exécutive.

Le rapporteur de la commission de contrôle financier assiste le trésorier dans l'exposé des comptes devant le congrès de l'UD-FO 53.

LA COMMISSION DES CONFLITS

Art 25

Pour résoudre les différends relatifs au champ de recrutement des syndicats adhérents à l'Union Départementale et en vue du règlement éventuel des conflits pouvant s'élever entre syndicats ou entre un syndicat et l'Union Départementale, il est constitué une commission des conflits.

Cette commission est chargée, après enquête et audition des parties si nécessaire, de rédiger un rapport à l'intention de la commission exécutive, laquelle demeure seule habilitée à prendre les décisions.

Cette commission est composée de 3 membres élus par le congrès. Le secrétaire général et un des secrétaires généraux adjoints, désigné par le secrétaire général, assistent à cette commission.

Les décisions sont immédiatement exécutoires, mais appel pourra être formulé devant le congrès suivant immédiatement.

Le fonctionnement de cette commission est pris en charge par l'Union Départementale. En outre, les syndicats et l'UD peuvent demander l'arbitrage de la commission des conflits de la confédération conformément à l'art 15 de nos statuts confédéraux.

DISSOLUTION ET MODIFICATION DES STATUTS

Art 26

La dissolution de l'Union Départementale ne pourra être prononcée que par un congrès convoqué spécialement à cet effet et avec cette seule question à l'ordre du jour.

Pour être valable le vote devra réunir les quatre cinquièmes des voix des syndicats représentés et les trois quarts au moins des syndicats régulièrement adhérents, les voix étant comptabilisées au sens de l'article 8.

En cas de dissolution, les fonds et meubles appartenant à l'Union Départementale seront remis à la Confédération.

Art 27

Les présents statuts s'appliquent à chaque syndicat adhérent.

Des modifications peuvent être proposées au vote d'un congrès ordinaire ou extraordinaire.

Les propositions de modifications doivent être portées par écrit à la connaissance du bureau 2 mois au moins avant la date d'ouverture dudit-congrès et communiquées à l'ensemble des syndicats 1 mois au moins avant le même congrès.

Les propositions de modifications doivent recueillir les deux tiers au moins des voix, tel que défini, à l'article 8, pour être adoptées.

Fait à Laval,
Le 19/11/2021

Le secrétaire général,

S. LARDEUX

Les secrétaires adjoints,

P. DAVOUST

C. LASSALLE